

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS *C'EST...QUI/QUE*

EN ANCIEN ET MOYEN FRANÇAIS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR

JACYNTHÉ BOUCHARD

JANVIER 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Réaliser un mémoire est toujours un travail de longue haleine. Et pour arriver à bon port, il est essentiel de pouvoir compter sur un bon guide. Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, John Lumsden, pour ses judicieux conseils, sa grande disponibilité et sa grande capacité d'écoute. Il a su si gentiment m'encourager à me dépasser. D'autres remerciements vont à mes deux lecteurs, Denis Bouchard, professeur, et Fernande Dupuis, professeure associée, pour leur appui et précieux conseils. Par l'entremise de Mme Dupuis, j'ai eu accès au corpus du Centre de syntaxe historique de l'Université du Québec Montréal sans lequel cette étude n'aurait pu être réalisée. Je remercie aussi François Daoust, concepteur de SATO (Système d'analyse de texte par ordinateur) et affilié au Centre d'analyse de texte par ordinateur de l'Université du Québec à Montréal pour son aide inestimable avec SATO. Finalement, je tiens à souligner l'appui indéfectible que m'ont prodigué mon conjoint Chris Edwards, ma mère Marielle et mon frère Louis pendant ces deux années consacrées à faire ce qui me passionne le plus au monde.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES TABLEAUX.....	v
TABLE DES FIGURES.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	1
1. DESCRIPTION DE L'ANCIEN FRANÇAIS.....	5
1.1 La flexion casuelle en ancien français.....	5
1.1.1 Les noms.....	5
1.1.2 Les déterminants.....	6
1.1.3 Les pronoms personnels.....	7
1.1.4 Les démonstratifs.....	7
1.2 L'évolution de la flexion casuelle.....	8
1.3 La structure syntaxique de l'ancien français.....	9
1.4 La prosodie de l'ancien français.....	11
1.5 La perte de V2.....	12
2. CADRE THÉORIQUE.....	14
2.1 La focalisation et la théorie de l'information.....	14
2.2 La caractérisation des constructions <i>c'est...qui/que</i>	19
2.2.1 L'antécédent de la relative.....	19
2.2.2 La relative.....	20
2.2.3 Le statut référentiel du démonstratif <i>ce</i>	23
2.3 Récapitulation.....	24
3. MÉTHODOLOGIE.....	26
3.1 Description du corpus.....	26
3.2 L'analyse de la flexion casuelle.....	27
3.3 L'analyse de la structure syntaxique.....	29

4. ANALYSE DE LA FLEXION CASUELLE.....	30
4.1 La flexion casuelle au 12 ^e siècle	31
4.2 La flexion casuelle au 13 ^e siècle	32
4.3 La flexion casuelle au 14 ^e siècle	33
4.4 La flexion casuelle au 15 ^e siècle	34
4.5 La flexion casuelle au 16 ^e siècle	37
4.6 Conclusion.....	38
5. ANALYSE DE LA STRUCTURE SYNTAXIQUE.....	40
5.1 Les structures sous-jacentes des constructions <i>c'est...qui/que</i>	40
5.2 L'analyse des structures syntaxiques	51
5.2.1 La structure syntaxique des constructions <i>c'est...qui/que</i> au 12 ^e siècle	51
5.2.2 La structure syntaxique des constructions <i>c'est...qui/que</i> au 13 ^e siècle	53
5.2.3 La structure syntaxique des constructions <i>c'est...qui/que</i> au 14 ^e siècle	55
5.2.4 La structure syntaxique des constructions <i>c'est...qui/que</i> au 15 ^e siècle	56
5.2.5 La structure syntaxique des constructions <i>c'est...qui/que</i> au 16 ^e siècle	58
5.3 L'évolution des constructions <i>c'est...qui/que</i>	59
5.4 La lexicalisation de l'expression <i>c'est</i>	62
5.4.1 Le 13 ^e siècle : l'apparition d'un nouveau dialecte	65
5.4.2 Le 14 ^e siècle : la montée du nouveau dialecte	67
5.4.3 Le 15 ^e siècle : la disparition de l'ancien dialecte.....	67
5.5 Récapitulation.....	69
CONCLUSION	71
ANNEXE I : DESCRIPTION DU CORPUS	75
ANNEXE II : DONNÉES.....	79
BIBLIOGRAPHIE	98

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 DÉCLINAISON DES DÉTERMINANTS DÉFINIS	6
TABLEAU 1.2 DÉCLINAISON DES DÉTERMINANTS INDÉFINIS	6
TABLEAU 1.3 LES PRONOMS PERSONNELS.....	7
TABLEAU 1.4 LES DÉMONSTRATIFS (DÉTERMINANTS ET PRONOMS).....	8
TABLEAU 1.5 ÉLÉMENTS EN POSITION TOPIQUE EN ANCIEN FRANÇAIS.....	11
TABLEAU 2.1 CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES AUX NOTIONS DE « FIGURE » ET « FOND ».....	17
TABLEAU 2.2 TYPES DE CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i> ET LEURS PROPRIÉTÉS	23
TABLEAU 4.1 LA FLEXION CASUELLE DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i> PAR SIÈCLE.....	30
TABLEAU 4.2 LA FLEXION CASUELLE DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST... QUI/QUE</i> EN POURCENTAGE	30
TABLEAU 5.1 PROPRIÉTÉS DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i>	40
TABLEAU 5.2 DISTRIBUTION DE LA POSITION SYNTAXIQUE DU DÉMONSTRATIF (12 ^E SIÈCLE).....	52
TABLEAU 5.3 DISTRIBUTION DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i> PAR SIÈCLE.....	59
TABLEAU 5.4 DISTRIBUTION DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i> EN POURCENTAGE	59
TABLEAU 5.5 PROPORTION DE TEXTES EN VERS ET EN PROSE PAR ÉCHANTILLON.....	60
TABLEAU 5.6 POURCENTAGE DE CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i> PAR GENRE DE TEXTE.....	61
TABLEAU 5.7 DISTRIBUTION DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i> AUX 12 ^E ET 13 ^E SIÈCLES.....	66

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1.1 STRUCTURE SYNTAXIQUE DE L'ANCIEN FRANÇAIS	10
FIGURE 5.1 ANCIEN FRANÇAIS : STRUCTURE SOUS-JACENTE DES CLIVÉES - <i>CE</i> ATTRIBUT.....	42
FIGURE 5.2 ANCIEN FRANÇAIS : STRUCTURE SOUS-JACENTE DES CLIVÉES - <i>CE</i> SUJET	43
FIGURE 5.3 ANCIEN FRANÇAIS : STRUCTURE SOUS-JACENTE DES SNC - <i>CE</i> ATTRIBUT	44
FIGURE 5.4 ANCIEN FRANÇAIS : STRUCTURE SOUS-JACENTE DES SNC - <i>CE</i> SUJET	45
FIGURE 5.5 ANCIEN FRANÇAIS : STRUCTURE SOUS-JACENTE DES SYNTAGMES PRÉPOSITIONNELS	46
FIGURE 5.6 STRUCTURE SOUS-JACENTE DES CLIVÉES APRÈS LA PERTE DE V2	48
FIGURE 5.7 STRUCTURE SOUS-JACENTE DES SNC APRÈS LA PERTE DE V2.....	49
FIGURE 5.8 STRUCTURE SOUS-JACENTE DES SP APRÈS LA PERTE DE V2	50
FIGURE 5.9 ÉVOLUTION DES CONSTRUCTIONS <i>C'EST...QUI/QUE</i>	60
FIGURE 5.10 ÉVOLUTION DE <i>CE</i> EN POSITION SUJET DANS L'ENSEMBLE DU CORPUS ..	63
FIGURE 5.11 ÉVOLUTION DE <i>CE</i> EN POSITION SUJET DANS LES CLIVÉES	63
FIGURE 5.12 ÉVOLUTION DE <i>CE</i> EN POSITION SUJET DANS LES SNC	64

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur les constructions *c'est...qui/que* en ancien et moyen français. Selon leurs propriétés syntaxiques et prosodiques, ces constructions ont soit une valeur contrastive (clivée), soit une valeur présentative (syntagme nominal complexe).

À la suite de l'examen des propriétés syntaxiques et sémantiques des constructions *c'est...qui/que*, nous proposons de regrouper ces constructions en trois classes : les clivées, les syntagmes nominaux complexes et les constructions avec syntagme prépositionnel.

L'ancien français était une langue à verbe second (V2) et possédait un système de flexion bicasuelle (cas sujet et cas régime). Marchello-Nizia (1998a, 1999) associe l'apparition et le développement des clivées en français à la perte de V2 qui est liée à l'effacement de la flexion casuelle.

L'examen de la flexion casuelle de nos données tirées du corpus du Centre de syntaxe historique de l'Université du Québec à Montréal révèle qu'il existe au 12^e siècle, des constructions *c'est...qui/que* avec *ce* sujet et avec *ce* attribut avec une nette prédominance pour le démonstratif en position attribut. Nous démontrons que la perte de la flexion casuelle a entraîné la réanalyse du démonstratif en tant que sujet. Nous proposons que cette permutation syntaxique s'inscrit dans le mouvement de cliticisation des pronoms sujets en français et s'effectue en trois étapes : (1) l'émergence d'un nouveau dialecte au 13^e siècle, (2) la dominance de ce dialecte au 14^e siècle et (3) la disparition de l'ancien dialecte V2 au 15^e siècle.

L'analyse de la structure syntaxique de nos données nous permet d'attester l'existence des clivées dès la première moitié du 12^e siècle contrairement à ce qu'affirme Marchello-Nizia (1998a, 1999). Nous constatons aussi l'existence des syntagmes nominaux complexes, et à un moindre degré, celle des constructions avec syntagme prépositionnel. Néanmoins l'évolution de ces constructions laisse à penser que l'impact de la perte de V2 sur la progression des clivées a été beaucoup moindre que ne le suppose l'analyse de Marchello-Nizia.

Mots-clés :

Ancien français,
clivée,
linguistique cognitive,
linguistique historique,
théorie de la focalisation.

INTRODUCTION

Ce mémoire porte sur les constructions *c'est...qui/que* en ancien et moyen français. L'ancien français couvre la période allant du 9^e siècle au 13^e siècle et le moyen français, celle des 14^e et 15^e siècles. Ces constructions sont intéressantes à plusieurs points de vue. Premièrement, elles se prêtent bien à l'étude de l'interaction entre la pragmatique et la syntaxe d'une part et celle entre la syntaxe et la sémantique d'autre part. Par ailleurs, selon leurs propriétés syntaxiques et prosodiques, elles ont une valeur contrastive ou présentative.

Selon Muller (2002), les constructions à valeur contrastive se distinguent de celles à valeur présentative par le fait que la partie subordonnée des premières constructions est thématique tandis que la partie principale est rhématique. En effet,

On sait que cette principale présente une prédication rendant explicite la relation qui s'établit entre une position d'argument de la phrase primitive (celle qui est réalisée partiellement comme une subordonnée) et un terme particulier, dont la clivée pose qu'il est cet argument. Cela en fait nécessairement une expression en opposition avec tout un paradigme possible de termes concurrents. (Muller, 2002, pp. 20-21)

On trouve en (1) un exemple de construction à valeur contrastive.

- (1) A : Ta fille est tombée dans l'escalier ?
B : Non, c'est le petit qui est tombé dans l'escalier.

(=(1) dans Clech-Darbon et al., 1999)

Dans la construction à valeur présentative, en revanche, l'expression « c'est » est anaphorique et le terme à la droite de la copule constitue son complément. Dans cette construction, « c'est » se comporte comme un présentatif sémantique accompagné d'une relative (Muller, 2002 ; Clech-Darbon et al., 1999 ; Lambrecht, 2001). Un exemple de ce genre de construction est donné en (2).

- (2) A : Qui c'est ce gamin ?
B : C'est le petit qui est tombé dans l'escalier.

(=2) dans Clech-Darbon et al., 1999)

Au niveau de la prosodie, l'accent tonique tombe sur le mot « petit » dans l'exemple (1) alors qu'en (2), c'est la dernière syllabe du groupe rythmique de la relative qui est accentuée.

Traditionnellement, on appelle les constructions à valeur contrastive des clivées, et celles à valeur présentative, des syntagmes nominaux complexes (SNC) – une terminologie que nous adoptons.

D'après Marchello-Nizia (1998a, 1999), les clivées sont apparues en français vers la fin du 13^e siècle, une époque qui correspond à la fin de l'ancien français. L'ancien français était une langue à verbe second (V2) et à sujet nul (Adams, 1988 ; Dupuis, 1988 ; Marchello-Nizia, 1999) qui possédait aussi un système de flexion bicasuelle – le cas sujet et le cas régime (Brunot et Bruneau, 1969 ; Moignet, 1973 ; Buridant, 2000).

Au point de vue syntaxique, la position initiale d'un énoncé en ancien français pouvait contenir des éléments tels que le sujet de la phrase, l'objet direct nominal ou un adverbe. À titre d'exemple,

- (3) Li rois apele un escuier
le roi appelle un écuyer

(Bérout, *Tristan et Yseut*)

- (4) Itieuses paroles distrent li frere de Lancelot
telles paroles disent les frères de Lancelot

(*La Mort le Roi Artu*)

- (5) Puis fud abes par force esliz
Puis (il) fut abbé par autorité élu

(Benedeit, *Le voyage de Saint Brandan*)

Lorsqu'un objet direct ou un adverbe se trouvent en position initiale, le sujet, s'il est exprimé, suit le verbe comme en (4). La position en tête d'énoncé sert à exprimer le topique ou thème de la phrase.

Selon Marchello-Nizia (1995, 1999), le français est passé de langue V2 à langue SVO en deux étapes:

- La grammaticalisation de l'ordre VO au 13^e siècle.

- La grammaticalisation de l'ordre SV entre le 14^e et le 17^e siècle.

Marchello-Nizia et Combettes (1999) pensent que la naissance et le développement des clivées en français sont liés à la perte graduelle de V2 car, à fur et à mesure que l'expression du sujet devient obligatoire et que sa position se fixe devant le verbe, le sujet grammatical coïncide avec le topique. Par conséquent, les clivées sont apparues, selon ces auteurs, pour permettre de placer en tête d'énoncé un élément constituant le commentaire ou rhème de l'énoncé et ce, quelle que soit sa fonction syntaxique (sujet, objet direct ou prépositionnel, attribut, datif). Cet élément occupe donc la position focus dans la phrase.

Dans ce mémoire, nous proposons d'étudier l'évolution des constructions *c'est...qui/que* dans leur ensemble afin de voir quel a été l'impact de la perte de V2 sur leur développement. Notre étude a été réalisée avec le corpus du Centre de syntaxe historique de l'Université du Québec à Montréal qui couvre la période allant du 12^e au 16^e siècle inclusivement.

Le premier chapitre offre une brève description de l'ancien français. De plus, nous y faisons un survol des hypothèses qui ont été proposées pour la perte de V2.

Le deuxième chapitre présente les concepts et notions théoriques sur lesquels repose notre étude. Nous explorons à cette fin, le lien entre la focalisation et la théorie de l'information. À la suite de l'examen des propriétés syntaxiques et sémantiques des constructions *c'est...qui/que*, nous proposons de regrouper ces structures en trois classes : les clivées, les syntagmes nominaux complexes et les constructions avec syntagme prépositionnel.

Le troisième chapitre porte sur la méthodologie. Notre méthode d'analyse s'appuie sur l'étude de la flexion casuelle et de la structure syntaxique des données. Les résultats de notre analyse de la flexion casuelle au chapitre quatre révèlent que dès le 12^e siècle le démonstratif *ce* en position sujet co-existait avec *ce* attribut, toutefois avec une nette prédominance pour le démonstratif en position attribut. Nous démontrons que la perte de la flexion casuelle et la cliticisation du démonstratif ont entraîné la réanalyse du démonstratif en tant que sujet.

Le chapitre cinq présente les résultats de l'analyse de la structure syntaxique de nos données. Nous sommes en mesure d'attester dès le 12^e siècle l'existence des clivées et des

syntagmes nominaux complexes, et à un moindre degré, celle des syntagmes prépositionnels. Nous abordons aussi la question de la lexicalisation de l'expression « c'est » suite à la réanalyse du démonstratif comme sujet de la copule. Nos données sur la cliticisation du démonstratif nous permettent de distinguer trois étapes dans l'évolution du français : (1) l'arrivée d'un nouveau dialecte au 13^e siècle; (2) son ascension au 14^e siècle; et (3) la disparition de l'ancien dialecte V2 au 15^e siècle. Ces étapes correspondent à certaines fluctuations dans la distribution des constructions *c'est...qui/que*. L'apparition du nouveau dialecte semble avoir peu affecté la distribution de l'ensemble des constructions. En revanche, la prédominance du nouveau dialecte se manifeste par une hausse des clivées et des syntagmes prépositionnels au 14^e siècle et par celle des syntagmes nominaux complexes au 15^e. Finalement nos résultats nous portent à croire que l'impact de la perte de V2 sur l'évolution des clivées a été beaucoup moindre que ne le propose l'analyse de Marchello-Nizia (1998a, 1999).

1. DESCRIPTION DE L'ANCIEN FRANÇAIS

Ce chapitre contient une description sommaire de l'ancien français. Nous ne traitons que des aspects essentiels pour notre étude, notamment le système de flexion casuelle, la structure syntaxique et la prosodie.

1.1 La flexion casuelle en ancien français

L'ancien français possédait un système de flexion nominale bicasuelle : le cas sujet et le cas régime. Nous dressons un bref survol du système de déclinaison des principales catégories grammaticales qui se sont révélées importantes pour notre étude.¹

1.1.1 Les noms

Il existait en ancien français trois déclinaisons pour les noms masculins :

- 1) Le type 1 caractérisé par le *-s* de flexion au cas sujet singulier et par l'absence de marque au cas régime singulier (*li chevaliers ~ le chevalier*). Quant au pluriel, le cas régime était signalé par le *-s* de flexion tandis que le cas sujet ne portait aucune marque de flexion (*li chevalier ~ les chevaliers*).
- 2) Le type 2 dont le radical se termine en *-re* et dont les formes au cas sujet singulier et au cas régime singulier sont les mêmes (*li gendre ~ le gendre*).
- 3) Les noms à radical variable (*li ber ~ le baron*).

Les noms féminins possédaient aussi trois déclinaisons :

- 1) Le type 1 en *-e* où les formes sont les mêmes pour le cas sujet et le cas régime (*la reine ~ la reine*).

¹ L'information contenue dans cette section est tirée de Moignet (1973), Marchello-Nizia (1999) et Buridant (2000).

- 2) Le type 2 dont le radical se termine par une consonne ou par un *-é* prend parfois la marque *-s/-z* au cas sujet singulier (*la flor(s) ~ la flor*).
- 3) Les noms à radical variable (*la none ~ la nonain*).

1.1.2 Les déterminants

Nous limitons notre discussion aux déterminants définis et indéfinis dont les déclinaisons sont illustrées dans les tableaux 1.1 et 1.2.

Tableau 1.1 Déclinaison des déterminants définis

	Singulier		Pluriel	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Cas sujet	<i>li/l'</i>	<i>la/l'</i>	<i>li</i>	<i>les</i>
Cas régime	<i>le/l'</i>	<i>la/l'</i>	<i>les</i>	<i>les</i>

Tableau 1.2 Déclinaison des déterminants indéfinis

	Singulier		Pluriel	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Cas sujet	<i>uns</i>	<i>une</i>	<i>un</i>	<i>unes</i>
Cas régime	<i>un</i>	<i>une</i>	<i>uns</i>	<i>unes</i>

Le pluriel du déterminant indéfini a un sens bien particulier en ancien français. Il dénote un sens collectif dans *uns degrez* (= escalier) tandis que *unes chausses* veut dire une paire de chausses. Par ailleurs, l'ancien français ne possédait pas de partitif en tant que tel.

Marchello-Nizia (1999, p. 88) dit qu'une expression comme *de la terre* a le sens de « une portion de terre » et n'est pas encore grammaticalisée. Le partitif n'apparaîtra qu'en moyen français (von Wartburg, 1971 ; Marchello-Nizia, 1999).

1.1.3 Les pronoms personnels

Les pronoms personnels en ancien français se regroupent en deux séries : (1) les formes atones et (2) les formes toniques (voir le tableau 1.3).

Tableau 1.3 Les pronoms personnels

PERS.	CAS SUJET		CAS RÉGIME DIRECT		CAS RÉGIME INDIRECT	
	ATONE	TONIQUE	ATONE	TONIQUE	ATONE	TONIQUE
1 ^{ère} sg	<i>je, j'</i>	<i>ge, gié, jou</i>	<i>me, m'</i>	<i>mei, moi</i>	<i>me, m'</i>	<i>mei, moi</i>
2 ^e sg	<i>tu</i>	<i>tu</i>	<i>te, t'</i>	<i>tei, toi</i>	<i>te, t'</i>	<i>tei, toi</i>
3 ^e sg masc	<i>il</i>	<i>il</i>	<i>le, l'</i>	<i>lui</i>	<i>li</i>	<i>lui</i>
3 ^e sg fém	<i>el, elle</i>	<i>ele</i>	<i>la, l'</i>	<i>li</i>	<i>li</i>	<i>li</i>
1 ^{ère} pl	<i>nos, nous</i>	<i>nos, nous</i>	<i>nos, nous</i>	<i>nos, nous</i>	<i>nos, nous</i>	<i>nos, nous</i>
2 ^e pl	<i>vos, vous</i>	<i>vos, vous</i>	<i>vos, vous</i>	<i>vos, vous</i>	<i>vos, vous</i>	<i>vos, vous</i>
3 ^e pl masc	<i>il²</i>	<i>il</i>	<i>les</i>	<i>eus</i>	<i>lor, leur</i>	<i>eus</i>
3 ^e pl fém	<i>eles</i>	<i>eles</i>	<i>les</i>	<i>eles</i>	<i>lor, leur</i>	<i>eles</i>

La cliticisation du pronom sujet s'est produite en moyen français. À la même époque, on a recours aux formes toniques disjointes pour marquer le sujet disjoint ; par exemple, *Moi, je chante*.

1.1.4 Les démonstratifs

Les démonstratifs en ancien français fonctionnent à la fois comme déterminants ou comme pronoms. Les démonstratifs se déclinent de la façon suivante³ :

² La forme moderne *ils* est apparue seulement en moyen français.

Tableau 1.4 Les démonstratifs (déterminants et pronoms)

	Singulier			Pluriel	
	Masculin	Féminin	Neutre	Masculin	Féminin
Cas sujet	<i>cil</i>	<i>cele</i>	<i>cel</i>	<i>cil</i>	<i>celes</i>
Cas régime direct	<i>cel</i>	<i>cele</i>	<i>cel</i>	<i>cels</i>	<i>celes</i>
Cas régime indirect	<i>celui</i>	<i>cele</i>		<i>ceus</i>	

L'ancien français possédait aussi une forme *ce* (*ço*) neutre qui était exclusivement un pronom.

1.2 L'évolution de la flexion casuelle

Buridant (2000) note que le système de flexion casuelle admet certaines lacunes. En outre, toutes les déclinaisons des noms féminins ne distinguent pas les cas au pluriel – la désinence *s* étant partout la marque du nombre. Au singulier, le type I (*la rose*) ne fait aucune distinction de cas ; le type II (*la flor(s)*) ne distingue pas toujours les cas. De plus, il y a parfois ambivalence dans la déclinaison pour les noms masculins de type I (*li chevalier(s)*). C'est sans compter les noms masculins et féminins indéclinables, c'est-à-dire ceux dont le radical se termine en *-s* : par exemple, *li vis* et *la pais*.

D'après Buridant, ces lacunes affectent plus de la moitié des noms de l'ancien français. Il remarque que la déclinaison n'est pas toujours respectée dans les textes médiévaux, entre autres dans les textes anglo-normands comme *La Chanson de Rolland*.

L'effacement de la flexion nominale s'est amorcé dans l'ouest de la France vers 1200 (Buridant, 2000 ; Brunot, 1966). Le mouvement s'effectue en deux temps :

³ L'ancien français avait une double série de démonstratifs : une série en *cist*, l'autre en *cil*. Nous ne donnons que la déclinaison de la série en *cil* parce que nous n'avons recensé aucun exemple en *cist* dans notre corpus.

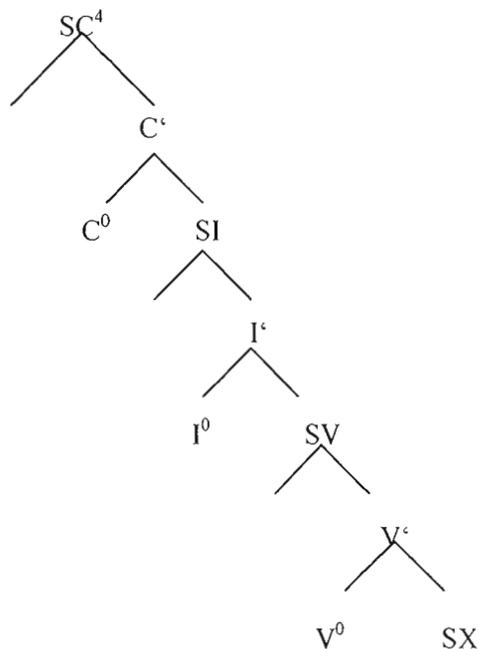
- (1) L'abandon de l'alternance +/- *s* sous l'influence de l'amuïssement de *s* final, *s* étant la marque du cas sujet singulier et la marque du cas régime pluriel.
- (2) L'abandon de la déclinaison des déterminants pour ne retenir que la distinction du nombre.

La flexion casuelle est disparue au 15^e siècle sauf pour les pronoms personnels, relatifs et interrogatifs (Marchello-Nizia, 1999 ; Buridant, 2000).

1.3 La structure syntaxique de l'ancien français

L'ancien français était une langue à verbe second et à sujet nul (Adams, 1988 ; Dupuis, 1988 ; Marchello-Nizia, 1999). Dupuis (1988, p. 42) soutient que la structure sous-jacente de l'ancien français était la suivante (voir figure 1.1) :

Figure 1.1 Structure syntaxique de l'ancien français



Pour rendre compte de l'ordre V2, Dupuis propose que de sa position initiale, le verbe accède à la tête du syntagme complémenteur. De plus, toute autre projection maximale peut occuper la position [Spec SC], c'est-à-dire la position topique. D'après Marchello-Nizia (1999), plusieurs éléments peuvent se retrouver en position topique donc en position initiale dans la phrase (voir tableau 1.5).

⁴ Nous utilisons la notation suivante : SC, syntagme complémenteur et SI, syntagme inflexionnel. Cette notation correspond respectivement à la notation anglaise CP et IP.

Tableau 1.5 Eléments en position topique en ancien français

ÉLÉMENTS EN POSITION TOPIQUE	EXEMPLE
Sujet	Li rois apele un escuier <i>Le roi appelle un écuyer</i> (Béroul, <i>Tristan et Yseut</i>)
Objet direct nominal	Itieuses paroles distrent li frere de Lancelot <i>Telles paroles disent les frères de Lancelot</i> (<i>La Mort le Roi Artu</i>)
Adverbe	Puis fud abes par force esliz <i>Puis (il) fut abbé par autorité élu</i> (Benedeit, <i>Le voyage de Saint-Brandan</i>)
Complément	Au matin s'apareilla por aller au tornoiement <i>Au matin (il) se prépara pour aller au tournoi</i> (<i>La Mort le Roi Artu</i>)
Quantifieur	Molt vi mon oncle iluec pensis <i>Très (je) vis mon oncle alors pensif</i> (Béroul, <i>Tristan et Yseut</i>)
Attribut	Halt sunt li pui <i>Hautes sont les montagnes</i> (<i>La Chanson de Roland</i>)

1.4 La prosodie de l'ancien français

Adams (1988) et Marchello-Nizia (1995) disent que l'ancien français avait une double accentuation, c'est-à-dire un accent de mot et un accent de syntagme. D'après Adams, les mots et les syntagmes avaient un accent initial de même que final. Les mots et les syntagmes sont devenus oxytoniques suite à l'élimination du schwa final et à l'affaiblissement de l'accent initial. Ce mouvement, amorcé en ancien français, s'est poursuivi en moyen français pour aboutir à la perte totale de l'accent de mot. Adams note que ce changement prosodique

se manifeste en autres par la cliticisation des pronoms sujets – un phénomène qui aura une grande importance pour l'évolution des constructions *c'est...qui/que* comme nous le verrons au chapitre cinq.

D'ailleurs, Marchello-Nizia (1995, p. 189) dit que :

[...] aux XII^e et XIII^e siècles, l'ancien français aurait déjà pratiqué l'accent de syntagme ; mais l'ancien accent de mot aurait été conservé, comme cela arrive très fréquemment à la seconde étape d'un changement, comme variante marquée de l'accentuation nouvelle ; sa fonction est expressive, d'ordre discursif : il est devenu marqueur d'emphase.

Marchello-Nizia et Adams soulignent que ces changements prosodiques ont précédé la perte de V2.

1.5 La perte de V2

D'après Marchello-Nizia (1995, 1999), la perte de V2 s'est faite en deux étapes. D'abord, l'ordre Verbe-Objet (VO) s'est fixé à partir du 13^e siècle suivi de la grammaticalisation de l'ordre Sujet-Verbe (SV) par, en autres, l'acquisition du sujet obligatoire entre le 14^e et le 17^e siècles. Marchello-Nizia postule que la grammaticalisation de VO implique que la séquence OV qui au 12^e siècle indiquait que l'objet était le thème de la phrase, devient marquée au 13^e siècle ; cet ordre sert désormais à focaliser l'objet.

D'ailleurs, Combettes (1999) tout comme Marchello-Nizia supposent que la grammaticalisation de l'ordre VO aura pour conséquence l'émergence de présentatifs du type *c'est... qui* pour marquer la focalisation du sujet. La raison est la suivante d'après ces auteurs. Dans la structure V2, la position topique est celle du spécifieur du syntagme complémentateur ; la séquence OV indique que l'objet est le topique de la phrase. Mais une fois que l'objet est fixé après le verbe, ceci implique que la langue ne peut plus avoir recours à la simple linéarisation pour focaliser le sujet. La structure clivée offre une alternative à l'ordre linéaire pour marquer la focalisation du sujet. Marchello-Nizia et Combettes lient donc l'apparition et le développement des clivées en français à la perte de V2.

La perte de V2 est due à l'effacement graduel de la flexion casuelle (Roberts, 1993 ; Marchello-Nizia, 1995, 1999). Adams (1988) suggère que l'effacement de la flexion casuelle en soi n'est pas suffisant pour expliquer la perte de V2 ; on doit aussi prendre en considération la perte de l'accent de mot. En fait,

La perte de l'accent fort combiné à la fréquence de l'ordre SVO [...] ont mené à la formation de structures de surface qui présentaient une information insuffisante pour que les locuteurs de cette langue puissent postuler l'existence des deux règles de mouvement [montée du verbe en [C⁰] et montée de la projection maximale en [Spec SC]]. Si cette hypothèse est juste, alors les changements syntaxiques qui se sont produits en MF [moyen français] sont liés à des changements rythmiques fondamentaux. (Adams, 1988, pp. 34-35)

Néanmoins, il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre les changements prosodiques et la perte de V2, étant donné que l'anglais qui lui aussi a perdu V2 vers la même époque que le français, n'en a pas moins conservé son accent de mot.

Adams situe la perte de V2 dans la deuxième moitié du 15^e siècle. Roberts (1993) croit au contraire que c'est au 16^e siècle que le français a perdu V2. Pour Roberts, V2 était facultatif au 15^e siècle. Malgré les divergences d'opinion sur la date de la perte de V2, tous ces auteurs s'entendent pour dire que les changements qui ont mené à cette perte ont débuté bien des siècles avant la disparition de V2. Toutes ces analyses supposent que les changements se sont produits de façon graduelle dans une même langue. Nous proposerons au chapitre cinq une autre hypothèse - celle de l'émergence d'un nouveau dialecte - en nous fondant sur la thèse de Kroch (1994). Selon Kroch, les changements syntaxiques proviennent de la concurrence entre dialectes ; ainsi, lorsqu'un dialecte possède un paramètre incompatible avec celui d'un autre dialecte, un de ces paramètres se substituera à l'autre au fil du temps.

2. CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre se divise en deux parties. Dans la première, nous abordons le lien entre le phénomène de la focalisation et la théorie de l'information. Nous présentons les principales écoles de pensée et examinons comment chaque approche conçoit la théorie de l'information. Deuxièmement, nous nous penchons sur la catégorisation des constructions *c'est...qui/que* en général et celles des clivées en particulier. Nous considérons, en autres, la question du statut référentiel du démonstratif dans ces constructions de même que la nature du lien entre la relative et son antécédent.

2.1 La focalisation et la théorie de l'information

La conception des interactions qui existent entre la syntaxe, la sémantique et la pragmatique pour expliquer la structure informative des phrases est intimement liée à la définition de l'objet d'étude ainsi qu'au modèle de grammaire envisagé. La linguistique fonctionnelle, par exemple, conçoit le langage avant tout comme un instrument d'interaction sociale entre les êtres humains, instrument dont la fonction première est d'établir des relations de communications (Dik, 1989). L'importance de la communication dans cette théorie linguistique place la pragmatique à l'avant-plan.

Dik (1989) définit deux fonctions pragmatiques qui précisent le statut informatif d'un constituant par rapport au contexte d'énonciation dans lequel ce dernier est utilisé ; ces deux fonctions sont la topicalisation et la focalisation. La fonction de topicalisation concerne ce dont il est question dans l'énoncé alors que la fonction de focalisation identifie l'information la plus saillante par rapport au topique de la phrase.

En contraste avec la linguistique fonctionnelle, la grammaire générative cherche à développer une théorie de la compétence linguistique des locuteurs, c'est-à-dire la connaissance intériorisée de la grammaire (Chomsky, 1965). Les générativistes proposent une organisation modulaire de la grammaire où les règles syntaxiques ne peuvent faire

référence à de l'information sémantique – l'hypothèse de l'autonomie de la syntaxe. De plus, on suppose qu'il existe une interface entre la structure syntaxique et le composant sémantique d'une part et entre la structure syntaxique et le composant phonologique d'autre part.

Malgré sa fonction discursive, la focalisation selon les générativistes, n'en demeure pas moins le produit des propriétés formelles de la grammaire, donc d'une dérivation (Rebuschi et Tuller, 1999). La focalisation, d'après Rebuschi et Tuller, revêt une importance primordiale pour la grammaire générative, car le fait qu'elle semble relever de plus d'un composant de la grammaire pose toute la question de la caractérisation des interfaces.

Pour Lambrecht (1994, 2001) qui travaille dans le cadre de la grammaire constructionnelle, les structures grammaticales sont le fruit des interactions entre les différents composants de la grammaire – la syntaxe, la morphologie, la prosodie, la sémantique et la pragmatique. La structure informative constitue pour lui un composant de la grammaire de la phrase «... in which propositions as conceptual representations of states of affairs are paired with lexicogrammatical structures in accordance with the mental states of interlocutors who use and interpret these structures as units of information in given discourse contexts » (Lambrecht, 1994, p. 5)⁵.

En termes de structure informative, le focus d'un énoncé constitue la différence entre l'assertion et le présupposé. Pour illustrer cette définition, prenons le contexte suivant.

(6) Structure informative⁶

Contexte : A : De quoi avez-vous besoin ?

B : J'ai besoin d'une feuille de papier et d'un crayon

Présupposé : « le locuteur a besoin de x »

Focus : « une feuille de papier et un crayon »

Assertion : « x = une feuille de papier et un crayon »

⁵ « ... dans lequel les propositions en tant que représentations conceptuelles du monde sont associées à des structures lexico-grammaticales et cela, conformément à l'état d'esprit des interlocuteurs qui dans un contexte discursif donné, utilisent et interprètent ces structures comme des unités d'information. »

⁶ Cet exemple est adapté de Lambrecht (2001, p. 475)

Lambrecht voit un lien entre le type de structure utilisé pour marquer la focalisation et la situation d'énonciation. À cette fin, Lambrecht (1994, 2001) propose trois catégories de focus:

- Le focus prédicatif « predicate-focus » sert à affirmer l'existence d'une propriété par rapport à un topique donné.
- Le focus argumental « argument-focus » sert à identifier ou à spécifier un argument d'un présupposé.
- Le focus phrastique « sentence-focus » sert à présenter un nouveau référent dans le discours ou à énoncer un événement ayant trait à un référent.

Les exemples ci-dessous tirés de Lambrecht (1994) illustrent ces trois catégories ; les majuscules indiquent l'accentuation.

- (7) Focus prédicatif
 What happened to your car?
 a. My car/It broke DOWN.
 b. (Ma voiture) elle est en PANNE.
- (8) Focus argumental
 I heard your motorcycle broke down?
 a. My CAR broke down.
 b. C'est ma VOITURE qui est en panne.
- (9) Focus phrastique⁷
 What happened?
 a. My CAR broke down.
 b. J'ai ma VOITURE qui est en PANNE.

Talmy (2000) adopte une perspective cognitive plus large que celle de Lambrecht. Il reprend l'idée des psychologues Gestalt selon laquelle il existe dans la pensée une asymétrie qui se traduit par les concepts fondamentaux de figure et fond « ground ». En effet,

⁷ Selon Lambrecht, la ressemblance entre le focus argumental et le focus phrastique en anglais relève de l'homophonie.

« In Figure-Ground organization, the entity that functions as the Figure of a situation attracts focal attention and is the entity whose characteristics and fate are of concern. The Ground entity is in the periphery of attention and functions as a reference entity used to characterize the Figural properties of concern. » (Talmy, 2000, pp. 12-13)⁸

Cette asymétrie sert non seulement à structurer la pensée, mais elle est essentielle à la structuration de l'information dans des énoncés avec le verbe *être*. Par exemple, Talmy dit que les deux phrases suivantes ne sont pas synonymes parce qu'elles n'ont pas le même point de référence (le fond) ni la même variable (la figure)⁹ :

- (10) La bicyclette (*figure*) est près de la maison (*fond*).
 (11) La maison (*figure*) est près de la bicyclette (*fond*).

Pour Talmy, le langage impose une distinction entre le point de référence (fond) et la variable (figure), et cela même si le locuteur ne cherche pas de son propre gré à faire cette distinction. Ceci, remarque Talmy, découle du fait que certaines caractéristiques sont associées aux concepts « figure » et « fond » (voir tableau 2.1).

Tableau 2.1 Caractéristiques associées aux notions de « figure » et « fond »

FIGURE	FOND
<ul style="list-style-type: none"> • Plus récent • Plus pertinent • Moins facilement perçu • Plus saillant une fois perçu 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus familier • Moins pertinent • Plus facilement perçu • Plus en arrière-plan une fois que la figure est perçue

Jusqu'à un certain point, on peut voir un parallèle entre quelques-unes de ces caractéristiques et les définitions de Dik (1989) pour la topicalisation et la focalisation. La topicalisation concerne ce dont il est question dans l'énoncé, c'est-à-dire le familier, le fond. La focalisation sert à identifier l'information la plus saillante par rapport au topique de la phrase, c'est-à-dire la figure.

⁸ « Dans l'organisation Figure-Fond, l'entité qui fonctionne comme la Figure d'une situation en constitue le foyer d'attention. Elle est l'entité dont les caractéristiques et le sort comptent. L'entité dite fond est à la périphérie du foyer d'attention et fonctionne comme une entité qui sert de référence aux propriétés importantes de la Figure. »

⁹ Ces exemples sont tirés de Talmy (2000, p. 314).

Talmy remarque que l'organisation « figure-fond » se retrouve aussi dans les phrases complexes. Ainsi, la notion de figure est associée à celle d'assertion soit ce qui est le plus saillant et celle de fond à celle de présupposé, c'est-à-dire ce qui se trouve en arrière-plan.

Talmy ajoute que les concepts de figure et fond sont au cœur d'un processus cognitif plus général que le langage partage avec d'autres systèmes cognitifs - la focalisation n'étant qu'une manifestation de ce processus plus large, celui de l'attention.

L'attention en tant que système, selon ce dernier, repose sur un bon nombre de facteurs impliqués dans un mécanisme linguistique qui soit attire, soit détourne notre attention sur une entité linguistique. Par exemple, certaines positions dans la phrase mettent un constituant à l'avant-plan, notamment la position initiale dans la phrase ou la position préverbale. De plus, certaines formes linguistiques ont pour rôle de diriger l'attention sur d'autres formes linguistiques ; c'est la fonction des marqueurs de focalisation dans les langues africaines¹⁰. Dans une certaine mesure, l'expression « c'est » tant dans les syntagmes nominaux complexes que dans les clivées attire l'attention de l'interlocuteur sur la suite de la phrase ou sur un argument en particulier. C'est toute la question du statut référentiel du démonstratif qui est en jeu ici. Nous allons développer ce point dans la prochaine section.

Finalement, l'asymétrie figure-fond est typique de la structure V2 de l'ancien français. La position topique [Spec SC] va de pair avec le sens déictique du démonstratif. Ce qui donne alors *Ço est Climborins, qui ne fu pas prudome* et non pas **Climborins est ço, qui ne fu pas prudome*. Par conséquent, ce qui prime en ancien français, ce n'est pas la structure syntaxique de l'énoncé, mais plutôt la structuration de l'information transmise par la structure de base 'topique-commentaire' (Marchello-Nizia, 1999). Le topique exprimé par le déictique sert de fond pour la figure constituée par le commentaire.

¹⁰ Voir Caron (2000) pour un aperçu de la focalisation dans les langues africaines.

2.2 La caractérisation des constructions *c'est...qui/que*

Davidse (2000) affirme que pour bien caractériser les clivées, on doit tenir compte de deux aspects fondamentaux : (1) la relation entre la proposition relative et son antécédent, et (2) la sémantique de la phrase matrice, plus particulièrement le statut référentiel du sujet pronominal. L'examen de ces deux aspects va nous permettre de caractériser non seulement les clivées, mais aussi les autres constructions *c'est...qui/que*.

2.2.1 L'antécédent de la relative

Pour Muller (2002), la relative est une prédication qui caractérise son antécédent. Ainsi, pour les clivées, l'antécédent de la relative ne peut être l'objet de la copule, car une telle caractérisation en ferait un syntagme nominal complexe comme en (12).

(12) A : Qui c'est, ce gamin ?

B : C'est le petit qui est tombé dans l'escalier.

(= (2) dans Clech-Darbon et al., 1999)

Par conséquent, l'antécédent de la relative dans une clivée ne peut qu'être le démonstratif. Ceci revient à dire que l'élément « clivé » n'est pas le syntagme post-copulaire, mais bien le démonstratif.

Cependant le fait qu'en français le complémenteur *que* est parfois utilisé au lieu du pronom relatif comme en (13) rend la dérivation des clivées à partir de pseudo-clivées difficile au dire de certains auteurs (Clech-Darbon et al., 1999 ; Muller, 2002).

(13) A : As-tu remis les plans à l'architecte ?

B : Non, c'est au contremaître que j'ai remis les plans.

(14) *Ce que j'ai remis les plans est au contremaître.

Nous pensons que l'on peut surmonter ce problème si on suppose que le complémenteur porte un trait [+ datif] dans le cas de complément prépositionnel. D'ailleurs, Blanche-Benveniste (2001) note que les compléments prépositionnels peuvent se réaliser de trois

manières dans les clivées. Dans la première réalisation, la préposition est suivie du syntagme nominal et du complémenteur *que* comme en (13). La deuxième possibilité est illustrée par l'exemple (15) où la préposition se retrouve entre le syntagme nominal et le pronom relatif.

(15) C'est le contremaître à qui j'ai remis les plans.

La dernière réalisation est celle où la préposition figure à deux emplacements.

(16) C'est au contremaître à qui j'ai remis les plans.

Blanche-Benveniste affirme qu'il s'agit d'une seule et même structure syntaxique clivée dont la réalisation morphologique est réglée par la distribution du complémenteur et du pronom relatif par rapport à la préposition.

Nous concluons qu'une clivée est une phrase complexe composée d'une phrase matrice comprenant un énoncé existentiel, et d'une relative qui a pour antécédent le démonstratif sujet de la phrase matrice.

2.2.2 La relative

En plus de la différence d'antécédents, il faut aussi tenir compte du type de relative qui se rattache à l'antécédent afin de bien caractériser les constructions *c'est... qui/que* dans leur ensemble. Ainsi un antécédent nominal dans un syntagme nominal complexe peut être suivi d'une relative déterminative comme en (17)¹¹ ou d'une appositive comme en (18).

(17) A : Qu'est-ce que c'est ?

B : C'est un livre que ma mère m'a donné

(= (12) dans Katz, 2000)

¹¹ À noter que la relative dans l'exemple (17) peut être une appositive dans un contexte approprié.

(18) A : Qui était au téléphone ?

B : C'était le médecin, qui lui a dit qu'elle était enceinte.

(= (15) dans Katz, 2000)

Clech-Darbon et al. (1999) et Katz (2000) remarquent notamment qu'un nom propre en français ne se trouve jamais dans un syntagme nominal complexe qui comprend une relative déterminative, mais cependant peut apparaître dans une clivée. Un nom propre en revanche est acceptable dans un syntagme nominal complexe qui comprend une appositive.

(19) Ne savez vous pas qui il est? C'est Jhesu, c'on dit qui est filz de Joseph.

(*Les Miracles de Notre-Dame*)

La raison pour laquelle un nom propre peut, à la surface, être suivi d'une relative déterminative dans une clivée alors que ceci est impossible dans un syntagme nominal complexe découle du fait que l'antécédent de la déterminative dans la clivée est le démonstratif.

Le démonstratif en tant qu'antécédent peut lui aussi être suivi non seulement d'une déterminative comme en (20), mais aussi d'une appositive comme en (21).

(20) Mes c'est folie que je di

(*Le Roman de Renart, Branche X*)

(21) Tel tient on vil que c'est folor,

(*Un*) *tel tient on vil que c'est folie*

Que Dieux donne puis grant honnor.

que Dieu donne alors grand honneur

(Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*)

Dans un cas, le focus porte sur un argument, *folie* ; dans l'autre, il porte sur la phrase.

Un dernier point au sujet des constructions *c'est...qui/que* avec syntagme prépositionnel. Dans les exemples ci-dessous tirés de *Clériadus et Méliadice*, on observe une différence qui

s'explique par la nature de l'antécédent de la relative d'une part et par la relation entre la relative et son antécédent d'autre part.

(22) Madame, c'est de vostre douceur que vous me dictes telles paroles.

(23) C'est, sire, de ung lion qui est au plus près de une des bonnes villes de Galles.

Dans le premier exemple, l'antécédent de la relative est le démonstratif et la relation entre la relative et son antécédent en est une de détermination. En contrepartie, dans le deuxième exemple, l'antécédent de la relative est *ung lion*. Remarquons que la relative est une appositive dans ce dernier exemple.

Le syntagme prépositionnel peut aussi sélectionner une complétive comme en (24).

(24) C'est a dire, mon ami, que avarice est cause de larrecin.

(A. de la Sale, *Jean de Saintré*)

Par l'examen de la nature de l'antécédent et de son rapport avec la subordonnée, nous pouvons définir deux grands groupes de constructions *c'est...qui/que* : le premier comprend les constructions dont le terme à la droite de la copule fonctionne comme un complément ; ces constructions ont pour antécédent un syntagme nominal ou prépositionnel. Le deuxième groupe inclut les clivées dont l'antécédent de la relative est le démonstratif *ce* (voir le résumé au tableau 2.2).

Tableau 2.2 Types de constructions *c'est....qui/que* et leurs propriétés

TYPE DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'ANTÉCÉDENT	NATURE DE LA SUBORDONNÉE
Clivée	Démonstratif « ce »	Relative déterminative – le focus porte sur un argument du présumé
		Relative appositive – le focus porte sur la phrase
Syntagme nominal complexe	Syntagme nominal	Relative déterminative ou appositive
Syntagme prépositionnel	Syntagme nominal complément de la préposition	Relative appositive Complétive

2.2.3 Le statut référentiel du démonstratif *ce*

Davidse (2000) estime que le sujet pronominal dans une clivée à focus argumental joue un rôle de quantifieur. Elle fonde son argument sur une comparaison entre les clivées avec *it* et celles avec *there*. En (25), *it* a une fonction d'identification exhaustive tandis qu'en (26), *there* sert à énumérer - l'objet de la copule étant une possibilité parmi tant d'autres.

(25) It's Jim who makes the coffee.

(= (75) dans Davidse, 2000)

(26) There's Jim who makes the coffee.

(= (76) dans Davidse, 2000)

La distinction que fait Davidse quant à la sémantique de la phrase matrice s'accorde avec la typologie des clivées que propose Lambrecht (2001). Lambrecht définit deux grandes classes de clivées à focus argumental : les clivées spécificatioennelles à valeur exhaustive

« exhaustive specificational cleft » qui incluent les clivées avec *être* et celles à valeur non exhaustive qui comprennent les clivées avec *there*.

Par ailleurs, dans les clivées à focus phrastique, le démonstratif est une anaphore qui réfère à l'événement ou à la situation décrite par la clivée (Lambrecht, communication personnelle).

Dans les constructions *c'est...qui/que* à complément nominal ou prépositionnel, le démonstratif n'a qu'une valeur de déictique. Le démonstratif définit le topique sur lequel le locuteur prédique. Ce sont des constructions qui correspondent à la catégorie de focus prédicatif de Lambrecht (2001).

2.3 Récapitulation

Parmi les différentes écoles de pensée sur la théorie de l'information, nous avons retenu l'approche cognitive de Talmy (2000) qui repose sur l'asymétrie figure-fond. Cette asymétrie se manifeste dans la focalisation de la manière suivante. La notion de figure est associée à celle d'assertion soit ce qui est le plus saillant ; en revanche, la notion de fond s'apparente à celle de présupposé c'est-à-dire ce qui se trouve en arrière-plan. L'approche de Talmy a le mérite d'essayer de rendre plus explicite les propriétés que le langage possède en commun avec les autres systèmes cognitifs. Il ressort que dans cette perspective, la focalisation s'inscrit dans un processus cognitif plus large – celui de l'attention. On peut ainsi concevoir l'expression « c'est » dans les constructions *c'est...qui/que* comme un mécanisme pour attirer l'attention de l'interlocuteur soit sur un argument de la phrase, soit sur la phrase même.

Davidse (2000) par ailleurs a tenté de caractériser les clivées par rapport aux autres structures qui leur ressemblent en surface soit les syntagmes nominaux complexes et les syntagmes prépositionnels. Nous avons vu que cette caractérisation repose sur trois éléments : (1) l'antécédent de la relative, (2) le type de relative et (3) le statut référentiel du démonstratif.

À partir de ces trois éléments, nous avons établi que dans les clivées, l'antécédent de la relative est le démonstratif et non pas le syntagme post-copulaire. De plus, nous avons repris la thèse de Davidse selon laquelle le démonstratif dans ces constructions joue un rôle de quantifieur. La portée du quantifieur dépend toutefois du type de relative. Nous avons vu que si la relative est de type déterminatif, le quantifieur et donc le focus, porte sur un argument du présupposé (voir l'exemple (20) plus haut). En revanche, si la relative est une appositive, le quantifieur et par conséquent, le focus porte sur la phrase comme en (21) plus haut.

Quant aux deux autres catégories de structures (les syntagmes nominaux complexes et les syntagmes prépositionnels), l'antécédent de la relative dans les deux cas est le syntagme nominal post-copulaire. Le démonstratif tant dans les syntagmes nominaux complexes que dans les syntagmes prépositionnels n'a qu'une valeur déictique. Il s'ensuit que le focus dans ces constructions est de type prédicatif. Si les syntagmes nominaux complexes peuvent aussi bien contenir une relative déterminative qu'une appositive, les syntagmes prépositionnels ne peuvent avoir par contre qu'une relative appositive ou une subordonnée complétive.

Finalement, nous remarquons que l'asymétrie figure-fond, caractéristique première de la structure V2 de l'ancien français, va de pair avec le sens déictique du démonstratif. En effet, la figure constituée par le commentaire contraste avec le topique exprimé par le déictique.

3. MÉTHODOLOGIE

Nous présentons notre méthodologie en deux volets. D'abord, nous décrivons le corpus auquel nous avons eu recours pour réaliser cette étude. Puis nous expliquons notre méthode d'analyse.

3.1 Description du corpus

Nous avons utilisé le corpus du Centre de syntaxe historique de l'Université du Québec à Montréal. Ce corpus comprend 46 textes dont 19 textes en prose et 27 textes en vers. Ces textes couvrent la période allant du 12^e au 16^e siècle et se répartissent de la façon suivante :

Tableau Répartition des textes par siècle

SIÈCLE	NOMBRE DE TEXTES	
	PROSE	VERS
12 ^e	Nil	9
13 ^e	1	6
14 ^e	5	4
15 ^e	8	5
16 ^e	4	4

La liste complète des textes apparaît à l'annexe I.

Les textes du 12^e et 13^e siècle de même que *Les quinze joies de mariage* (15^e siècle), soit 17 textes en tout, sont en version intégrale. Les textes du 14^e, 15^e et 16^e siècles sont composés d'extraits d'environ 800 verbes conjugués. Le corpus en son entier contient près de 964,000 mots.

Les textes des 12^e et 13^e siècles ont été tirés de la Base de Français Médiéval (BFM) constituée sous la direction de Christiane Marchello-Nizia de l'École normale supérieure de Lyon. Les textes des 14^e, 15^e et 16^e siècles proviennent du Centre d'analyse en syntaxe historique de l'Université du Québec à Montréal (CASH) et ont été rassemblés sous la

direction de Monique Lemieux, professeure au Département de linguistique et de didactique des langues de l'Université du Québec à Montréal.

Les facteurs qui ont motivé le choix des textes des 14^e, 15^e et 16^e siècles sont la forme (vers ou prose) et le besoin de constituer un inventaire représentatif de plusieurs régions et dialectes. Le but visé par cette méthode d'échantillonnage était de documenter les grandes tendances dans l'évolution de la langue, au-delà des genres et des variantes individuelles.

Nos données ont été recueillies avec l'aide de SATO (Système d'analyse de texte par ordinateur), un logiciel d'analyse de données textuelles qui a été développé par François Daoust, chercheur au Centre d'analyse de texte par ordinateur de l'Université du Québec à Montréal. SATO nous a permis de repérer les constructions *c'est...qui/que* contenues dans le corpus. Une fois les constructions identifiées, nous avons entré nos données dans le logiciel Excel afin de coder le type de flexion casuelle et de structure syntaxique (voir les sections 3.2 et 3.3) et de produire les statistiques sur la fréquence du type de flexion et de structure syntaxique et ceci, par époque et par genre (prose ou vers).

3.2 L'analyse de la flexion casuelle

Parce que l'effacement de la flexion casuelle a été un fait marquant dans l'évolution du français, nous avons décidé d'examiner le type et la distribution de l'accord entre la copule et le syntagme post-copulaire parce que cet accord indique si ce syntagme est le sujet ou l'objet de la copule. D'ailleurs Marchello-Nizia (1995, 1999) postule que l'ordre canonique de l'ancien français était XV(S)O. Dans ce dessein, nous avons défini le schème suivant pour la flexion casuelle :

- Les énoncés où le syntagme post-copulaire porte la marque du cas sujet.
- Les énoncés où ce syntagme porte la marque du cas régime.
- Les énoncés où ce syntagme ne porte que la marque d'accord en nombre.
- Les énoncés où le cas est assigné par une préposition.
- Les énoncés où il n'y a pas d'accord. Ce genre d'énoncés contient un adverbe.

Bien que Buridant (2000) souligne les lacunes de la déclinaison en ancien français, entre autres celle des noms féminins où la forme *la reine* dénote aussi bien le cas sujet que le cas régime, nous avons pris le parti d'attribuer une marque de cas pour tous les noms féminins et les pronoms démonstratifs féminins dans les textes où les noms masculins et les pronoms démonstratifs masculins ne portent que des marques de cas. Ainsi en (27), le nom féminin *mervelle* a été codé pour le cas sujet étant donné que le nom masculin *miracle* porte la marque du cas sujet.

(27) se c'est miracles ou mervelle que li est de lui souvenu
et c'est miraculeux ou merueilleux que (il) lui est de lui souvenu

(Jean Renart, *Guillaume de Dole*, 13^e siècle)

De la même manière, nous avons codé pour le nombre les noms féminins et pronoms démonstratifs féminins dans les textes où les noms masculins et pronoms démonstratifs masculins ne portent que la marque du nombre. À titre d'illustration, dans *Les quinze joies de mariage* (15^e siècle), on observe la marque du singulier en (28) et celle du pluriel en (29) pour les noms masculins. Nous avons alors codé le nom féminin *mervoille* en (30) comme ne portant que la marque de l'accord en nombre.

(28) ce fut le deable qui le fist pour vous departir d'ensemble
ce fut le diable qui le fit pour vous partir en même temps

(29) ce furent mauvais langages qui furent mauvesement controuvez
ce furent mauvaises paroles qui furent avec mauvaise volonté inventées

(30) C'est mervoille qu'elle ne se tue !
c'est étonnant qu'elle ne se tue

Nous avons aussi appliqué cette règle pour les noms indéclinables comme « bras ». De plus, nous avons appliqué la même règle pour le démonstratif *ce* apparaissant à la droite de la copule comme l'exemple (31) tiré de *Ami et Amile*, un texte du 13^e siècle ; dans le cas de l'exemple (31), nous avons attribué la marque du cas sujet parce que les noms masculins dans ce texte porte cette marque comme l'indique l'exemple (32).

(31) Sachiez de voir, c'est ce qui li agree.
Sachez pour vrai, c'est ce qui le satisfait

(32) C'est mes compains que je doi moult amer
C'est mon compaignon que je dois beaucoup aimer

Nous croyons que cette façon de coder la flexion casuelle nous permettra de mieux dégager les étapes de l'évolution de la langue. Nous avons porté une attention particulière aux textes des 14^e et 15^e siècles étant donné que ces époques représentent une période de grand changement.

Finalement, Brunot et Bruneau (1969, p. 137) disent que toutes les prépositions en ancien français étaient suivies du cas régime. Nous avons codé la flexion casuelle des syntagmes prépositionnels comme cas oblique afin de les différencier des syntagmes nominaux au cas régime.

3.3 L'analyse de la structure syntaxique

Dans un deuxième temps, nous avons examiné la structure syntaxique de nos énoncés. Nous avons pris en considération deux éléments : (1) l'antécédent de la relative et (2) le type de relative afin de pouvoir classer nos énoncés selon les types de construction *c'est...qui/que* que nous avons définis à la section 2.2.2.

À partir de cette classification, nous avons retracé l'évolution des constructions *c'est...qui/que* dans leur ensemble et celle des clivées en particulier.

Nous présentons les résultats de notre analyse dans les deux prochains chapitres. Le chapitre quatre porte sur l'étude de la flexion ; le chapitre cinq décrit les propriétés syntaxiques de nos données et fait le portrait de l'évolution des constructions *c'est...qui/que*.

4. ANALYSE DE LA FLEXION CASUELLE

Nous avons recensé en tout 289 constructions *c'est...qui/que* dont 51 constructions au 12^e siècle, 99 au 13^e, 32 au 14^e, 81 au 15^e et 26 au 16^e. Nous avons limité notre objet d'étude aux phrases affirmatives.

L'examen de la flexion casuelle de ces énoncés, c'est-à-dire l'accord entre la copule et le syntagme post-copulaire, nous a permis d'établir la distribution suivante pour l'ensemble du corpus :

Tableau 4.1 La flexion casuelle des constructions *c'est...qui/que* par siècle

FLEXION CASUELLE/ACCORD	SIÈCLE					TOTAL
	12e	13e	14e	15e	16e	
Cas sujet	32	81	12	4	0	129
Cas régime	16	9	13	4	0	42
Cas oblique	3	7	7	25	5	47
Nombre	0	0	0	47	20	67
Invariable	0	2	0	1	1	4
<i>Total</i>	<i>51</i>	<i>99</i>	<i>32</i>	<i>81</i>	<i>26</i>	<i>289</i>

En termes de pourcentage, nous obtenons la distribution suivante :

Tableau 4.2 La flexion casuelle des constructions *c'est... qui/que* en pourcentage

FLEXION CASUELLE/ACCORD	SIÈCLE					TOTAL
	12e	13e	14e	15e	16e	
Cas sujet	63%	82%	38%	5%	0%	45%
Cas régime	31%	9%	40%	5%	0%	15%
Cas oblique	6%	7%	22%	31%	19%	16%
Nombre	0%	0%	0%	58%	77%	23%
Invariable	0%	2%	0%	1%	4%	1%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

Les sections qui suivent commentent l'état de la flexion casuelle à chaque époque.

4.1 La flexion casuelle au 12^e siècle

Au 12^e siècle, 63% des syntagmes nominaux à la droite de la copule portent la marque du cas sujet tandis que 31% des syntagmes sont au cas régime. Moignet (1973) et Buridant (2000) disent que les substantifs en ancien français étaient souvent au cas régime lorsque employés avec *ce est*, et ceci en concurrence avec le cas sujet. Ce phénomène est illustré par les exemples (33) et (34) provenant de *La Chanson de Roland*. Rappelons que *-s* est la marque du cas sujet¹².

(33) Ço est Climborins, qui pas ne fut produme
Ce est Climborin, qui pas ne fut un vaillant combattant

(34) Ço est Gualter, ki cunquist Maëlgut
Ce est Gautier, qui conquît Maëlgut

Buridant (2000, p. 140) dit aussi que le pronom *ce* était sujet de verbes impersonnels comme *estre vis* en concurrence de *il*. À titre d'exemple,

(35) Ço li est vis qui rien en beit
Ce lui est avis que chose en (il) boive

de tuz cunreiz que saüls seit.
de tout repas que rassasié (il) soit

(*Le voyage de Saint Brandan*)

(36) et il m'est vis que c'est raisons
et il m'est avis que c'est naturel

que ma dame aut par ses maisons,
que ma dame eut par ses maisons

¹² Nous avons noté le même phénomène dans d'autres constructions attributives comme en font fois les exemples suivants tirés de la « Chanson de Roland » ; à noter, les traductions sont de Jonin (1977).

(1) Carles est fols que ne s'en est alet.

'Charles est fou de ne pas avoir pris la fuite'

(2) Ulte, culvert ! Carles n'est mie fol

'Va, vaurien ! Charles n'est pas fou'

par ses viles, par ses castiaus,
par ses villes, par ses châteaux,

par ses manoirs qu'ele a molt biaux;
par ses manoirs qu'elle a très beaux

(*Eracle*)

Vu l'alternance avec le pronom personnel *il* dans ces tours, nous considérons ici que le nom « vis » est au cas régime et que le démonstratif porte la marque du cas sujet.

Finalement, nous n'avons relevé que trois occurrences du cas oblique comme en (37).

(37) Ço est de Basan et de sun frere Basili
C'est au sujet de Basan et de son frère Basile

Dunt pris les chefs as puis de Haltoïe
Dont (j') ai coupé les têtes dans les montagnes de Haltoie

(*La Chanson de Roland*)

4.2 La flexion casuelle au 13^e siècle

Au 13^e siècle, 82% des syntagmes post-copulaires prennent le cas sujet. Brunot et Bruneau (1969), Moignet (1973) et Buridant (2000) remarquent qu'en ancien français, *ce est* est employé avec le pronom personnel atone (par. ex. *c'est sui je*) ; *ce* étant attribut puisque l'accord du verbe se fait avec le pronom personnel sujet. La forme se fige avec l'altération du système de la déclinaison en moyen français entraînant alors une permutation syntaxique du sujet et de l'attribut (Buridant, 2000, p. 140).

Sur les neuf occurrences de pronoms personnels dans notre corpus, nous n'en avons relevé que deux au 13^e siècle ; dans les deux cas, le pronom personnel prend le cas sujet.

(38) e ce fu il qui venqui l'assemblee
et ce fut il qui remporta le tournoi

(*La Mort le Roi Artu*)

(39) il pense vrai: ço estoit il
il pense vraiment ce était il

Qui ot esté en maint péril.
qui a été en plusieurs périls

(Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*)

Seulement 9% des syntagmes nominaux portent la marque du cas régime. De plus nous avons observé sept cas obliques. Parmi les cas invariables, nous avons relevé deux adverbes.

4.3 La flexion casuelle au 14^e siècle

Nous observons au 14^e siècle une nette régression du cas sujet par rapport au cas régime et au cas oblique ; 38% des syntagmes post-copulaires sont au cas sujet comparé à 40% au cas régime et 22% au cas oblique.

Dans les textes en vers, on retrouve sept syntagmes nominaux avec la marque du cas sujet comme en (40) et cinq syntagmes au cas régime comme en (41).

(40) C'est li miens cors que ci veëz
c'est mon corps que ici (vous) voyez

(*La passion du Palatinus*)

(41) Car c'est bien raison voirement
car c'est bien naturel vraiment

Qu'en noble estat vous le pregniez
qu'en noble état vous le preniez

(*L'estoire de Griseldis*)

On sent dans les textes en prose le même flottement dans l'utilisation de la flexion que pour la poésie. On retrouve huit syntagmes nominaux avec la marque du cas régime et

seulement quatre avec la marque du cas sujet ; on observe ainsi le cas sujet en (42) et le cas régime en (43).

(42) Quant Aigre vit la semblance de la damoiselle, si fu tous esmaiez,
quand Aigre vit la ressemblance de la demoiselle, et (il) fut tout inquiet

car bien savoit que c'estoit li Ennemis qui le tentoit et tarioit.
car bien (il) savait que c'était l'ennemi qui le tentait et provoquait

(Bérinus)

(43) Et il li dist que c'estoient les pechiez des homes que il cuilloit ça et la...
et il lui dit que c'étaient les péchés des hommes que il cueillait ça et là

(Jean de Vignay, *La vie de Saint-Augustin*)

Ce flottement plus visible dans l'accord indique que la déclinaison est en bonne voie de s'effacer.

La hausse du nombre de cas obliques (22%) par rapport aux siècles précédents (6% et 7% respectivement) est liée à l'effacement graduel de la flexion casuelle, car la distinction entre cas régime direct et cas régime indirect se perd¹³.

4.4 La flexion casuelle au 15^e siècle

Marchello-Nizia (1999) remarque que seuls les pronoms personnels, les pronoms interrogatifs et les pronoms relatifs conservent la flexion à partir du 15^e siècle. En effet, 58% des énoncés dans notre corpus ne s'accorde qu'en nombre comme dans les exemples (44) et (45) tirés de *La Vie de Saint Augustin* de Jean de Batallier en contraste avec l'exemple en (46) tiré de *La Chanson de Roland* et celui en (47) tiré de *La Mort le Roi Artu*.

(44) C'est saint Augustin avec ses chanoines qui va a ung sien devot mourant

(45) Et il lui dit que c'estoient les peches des hommes que il cuilloit [kk]a et la.

¹³ Voir Brunot et Bruneau (1969), Moignet (1973) et Buridant (2000) pour de plus amples détails sur la distinction entre cas régime direct et cas régime indirect.

- (46) Ço est Climborins, qui pas ne fut produme
Ce est Climborin qui pas ne fut un vaillant combattant
- (47) si donerent de celui jour tout le pris a monseigneur Gauvain e a Lancelot
et (ils) donnèrent de ce jour tout le prix à monseigneur Gauvain et à Lancelot
- e distrent que c'estoient li dui chevalier qui mielz l'avoient fet en la bataille
et dirent que c'étaient les deux chevaliers qui mieux l'avaient fait en la bataille

L'accord en cas sujet et en cas régime ne représente que 10% des énoncés. Les énoncés de notre corpus où nous avons pu observer les marques de flexion casuelle contiennent un pronom personnel ou démonstratif. Nous abordons en premier lieu la question des pronoms personnels.

Nous avons observé l'accord au cas sujet du pronom personnel dans *Les quinze joies de mariage* et les *Poésies* de Charles d'Orléans. Ce sont des textes qui ont été composés dans la première moitié du siècle.

- (48) Ce refrain qu'ayme chierement :
 C'estes vous de qui suis amye.
 (Charles d'Orléans, *Poésies*)
- (49) et elle lui a respondu que c'est il qui l'i fait venir et li repplique sur le tout.
 (*Les quinze joies de mariage*)

Guiraud (1966) remarque que la flexion survit chez certains poètes dont Charles d'Orléans pour satisfaire la rime ou la mesure. Dans ces mêmes textes, on constate des exemples aussi d'accord en nombre pour les substantifs.

- (50) Le gage que plus chier j'amoye;
 C'estoit mon cueur que j'ordonnoye
 Pour avecques vous demourer.
 (Charles d'Orléans, *Poésies*)
- (51) mes je vous jure par ma foy que, si je avoie veu mal en elle, je le vous diroye. - Par ma foy, fait l'autre, ce fut le deable qui le fist pour vous departir d'ensemble...
 (*Les quinze joies de mariage*)

L'accord au cas régime pour les pronoms personnels apparaît dans *La farce de Maistre Pathelin*, texte qui date d'entre 1456 et 1469 et dans *Le débat des deux sœurs* de Vaillant composé entre 1440 et 1450.

(52) C'est luy, ou je regny Saint Pere,
Qui a mon drap!

(*La farce de Maistre Pathelin*)

(53) C'est moy qu'elle voudra

(Vaillant, *Le débat des deux sœurs*)

En ce qui concerne les pronoms démonstratifs, nous avons relevé un seul exemple d'accord au cas sujet dans *La vie de Saint-Augustin* composé en 1476.

(54) Et l'en chante de luy : C'est cil qui peult bien acroistre la cité de Dieu

(Jean de Batallier, *La Vie de Saint-Augustin*)

Le texte de Batallier est un cas particulier, car c'est une révision d'un texte datant du 14^e siècle (voir l'exemple (55) qui est le passage correspondant à (54)).

(55) Et l'en chante de li. C'est cil qui pot bien acroistre la cité de dieu

(Jean de Vignay, *La Vie de Saint-Augustin*, 14^e siècle)

Cependant, on retrouve dans le texte de Batallier des exemples du pronom *celui* en position sujet.

(56) Et cellui print la pecune, et lui bailla le doy d'un mort envouloupé
et celui prit l'argent et lui donna le doigt d'un mort enveloppé

en soie et feignit que ce estoit le doy saint Augustin.
en soie et feignit que ce était le doigt (de) Saint Augustin.

Il semble donc que tous les exemples d'accord en cas soient des vestiges de l'ancienne structure V2 ; ce qui laisse supposer que la perte de la flexion casuelle remonte au siècle précédent.

Nous observons un plus grand nombre de cas obliques par rapport au siècle précédent – 31% comparé à 22%. Cette augmentation est due à la disparition de la flexion casuelle. Enfin, le seul cas invariable consiste en un adverbe.

4.5 La flexion casuelle au 16^e siècle

Nous remarquons qu'au 16^e siècle tout comme au 15^e, la grande majorité des énoncés soit 77% ne porte que la marque d'accord en nombre comme en (57) et (58).

(57) C'est un cordonnier qui sait faire de grands souliers à un petit pied.

(Montaigne, *Essais*)

(58) Mais quoy c'estoyent des ruffiens de Romme,
Mais quoi c'étaient des débauchés de Rome

Qui pour fouyr couroyent comme chatz maigres!
qui pour fuir couraient comme (des) chats maigres

(Jean Marot, *Le voyage de Gênes*)

Nous n'avons relevé aucun exemple avec un pronom personnel. En revanche, nous avons noté la forme *celui* dans tous les énoncés avec le pronom démonstratif comme objet de la copule (voir (59)).

(59) C'estoit celluy qui de pres ensuivroit Marc Cicero quant haultz faitz escrivoit
*C'était celui qui de près allait à la suite de Marc Cicéro quand hauts faits
(il) écrivait*

(Jean Robertet, *Œuvres*)

Tout comme au siècle précédent, on retrouve *celui* aussi en position sujet.

(60) Le plaisir que donne Amour, est caché et secret: celui de Folie se communique à tout le monde.

(Louise Labé, *Le débat d'Amour et de Folie*)

Quant au cas oblique, il représente 19% des énoncés comme en (61).

(61) mais, c'estoit au lendemain, en la place, qu'il falloit venir à l'exécution

(Montaigne, *Essais*)

Enfin, le seul cas invariable est un adverbe.

4.6 Conclusion

En guise de conclusion, nous avons vu que le cas sujet pour le syntagme post-copulaire domine aux 12^e et 13^e siècles ; par conséquent, le démonstratif est en position d'attribut dans ces constructions. Néanmoins ces dernières coexistent avec celles où le démonstratif est sujet de la copule. Le cas oblique par ailleurs est peu fréquent. L'effacement de la flexion casuelle est plus prononcé dans nos données pour le 14^e siècle. Cette perte graduelle va de pair avec un accroissement de l'emploi des prépositions.

En ce qui concerne les 15^e et 16^e siècles, c'est l'accord en nombre qui prévaut. Nous remarquons que les accords en cas relevés au 15^e siècle (voir les exemples (48), (49) et (54)) s'avèrent être des reliquats de l'ancienne structure V2. Nos données indiquent donc que la structure V2 est disparue dans les constructions *c'est...qui/que*. La structure des constructions *c'est...qui/que* à cette époque en est une où désormais le pronom démonstratif a été complètement réanalysé comme le sujet de la copule.

Cette permutation syntaxique a été notée par Brunot et Bruneau (1969), Moignet (1973) et Buridant (2000) pour les pronoms personnels (*ce sui je ~ c'est moi*). Mais comme nous avons pu le constater, cette permutation s'applique à l'ensemble de notre corpus. En effet, en (62) le pronom démonstratif est au cas sujet contrairement à l'exemple (63) et le mot « raison » apparaît au cas sujet en (64) et comme objet de la copule en (65).

- (62) c'est cil cui tant ai desiré
c'est celui que tant (je) ai désiré

(Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, 13^e siècle)

- (63) C'estoit celluy qui de pres ensuivroit Marc Cicero
*C'était celui qui de près allait à la suite de Marc Cicéro quand hauts faits
 (il) écrivait*

(Jean Robertet, *Œuvres*, 16^e siècle)

- (64) C'est raisons, qu'il le doit bien faire
C'est naturel qu'il le doit bien faire

(Escoufle, 13^e siècle)

- (65) Et quand la maitresse vid que les choses en étoient si auant, et que toutesfois
Et quand la maîtresse vit que les choses en étaient si avant et que toutefois

*ce seigneur ne cessoit la sommer de sa promesse, luy accorda qu'il la veint
 ce seigneur ne cessait lui rappeler sa promesse, lui fit accepter qu'il la vient*

*voir à une heure apres mynuyt, et qu'elle auoit tant expérimenté l'amour
 voir à une heure après minuit et qu'elle avait tant connu l'amour*

*et l'obeissance qu'il luy portoit, que c'étoit raison qu'il fut récompensé
 et l'obéissance qu'il lui portait que c'était naturel qu'il fut récompensé*

*de sa longue patience.
 de sa longue patience*

(Marguerite de Navarre, *Nouvelles*, 16^e siècle)

Après l'examen de la flexion casuelle, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure les constructions *c'est...qui/que* de notre corpus sont des clivées, des syntagmes nominaux complexes ou des syntagmes prépositionnels, et comment cette distribution a évolué à travers le temps. Nous traitons cette question dans le chapitre qui suit.

5. ANALYSE DE LA STRUCTURE SYNTAXIQUE

Dans ce chapitre nous nous penchons d'abord sur la structure sous-jacente des constructions *c'est...qui/que* avant et après la perte de V2. Puis nous examinons les propriétés syntaxiques de nos données pour établir à quelle catégorie elles appartiennent. Enfin nous dressons un tableau de l'évolution de l'ensemble des constructions ce qui nous mène à considérer la question de la lexicalisation de l'expression « c'est ».

5.1 Les structures sous-jacentes des constructions *c'est...qui/que*

Dans la section 2.2, nous avons proposé que ce qui distingue les types de constructions *c'est...qui/que* est d'une part la nature de leur antécédents et d'autre part, la nature de la relative et son rapport avec l'antécédent. Nous reproduisons le tableau 2.2 qui illustre ce réseau de relations.

Tableau 5.1 Propriétés des constructions *c'est...qui/que*

TYPE DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'ANTÉCÉDENT	NATURE DE LA SUBORDONNÉE
Clivée	Démonstratif « ce »	Relative déterminative – le focus porte sur un argument du présupposé
		Relative appositive – le focus porte sur la phrase
Syntagme nominal complexe	Syntagme nominal	Relative déterminative ou appositive
Syntagme prépositionnel	Syntagme nominal complément de la préposition	Relative appositive Complétive

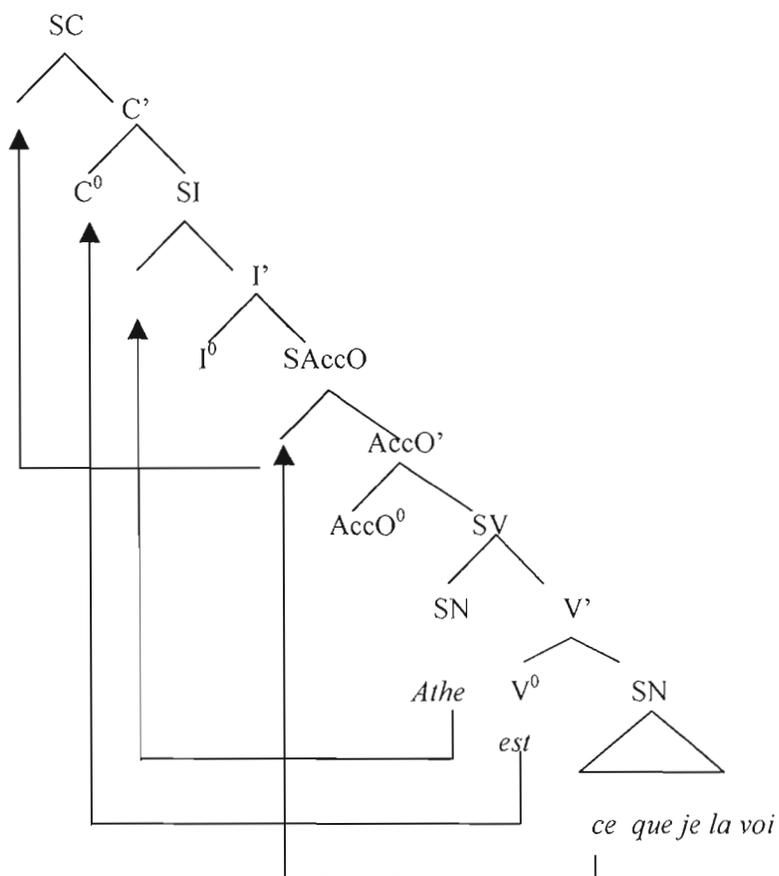
En outre, nous avons remarqué au chapitre précédent qu'en ancien français, les constructions où le démonstratif est attribut existent à côté de celles où ce dernier est sujet. Nous proposons donc cinq structures sous-jacentes pour l'ancien français :

- 1) clivée où le démonstratif est attribut de la copule (par exemple, *ce est Athes que je la voi*)
- 2) clivée où le démonstratif est sujet de la copule (par exemple, *ço est Huelin qui vos meisele*)
- 3) syntagme nominal complexe où le démonstratif est attribut de la copule (par exemple, *co ert uns reis qu'il ocist en Denemarche*)
- 4) syntagme nominal complexe où le démonstratif est sujet de la copule (par exemple, *c'est un turment dont el se deut*)
- 5) syntagme prépositionnel avec relative appositive¹⁴ (par exemple, *ce est de la guerre que vos avez commenciee encontre le parenté le roi Ban*).

Nous illustrons chacune de ces structures à tour de rôle en tenant compte de la structure V2 que nous avons décrite à la section 1.3. À noter que nous avons quelque peu simplifié la présentation des arbres syntaxiques en ne représentant pas tous les déplacements de tête.

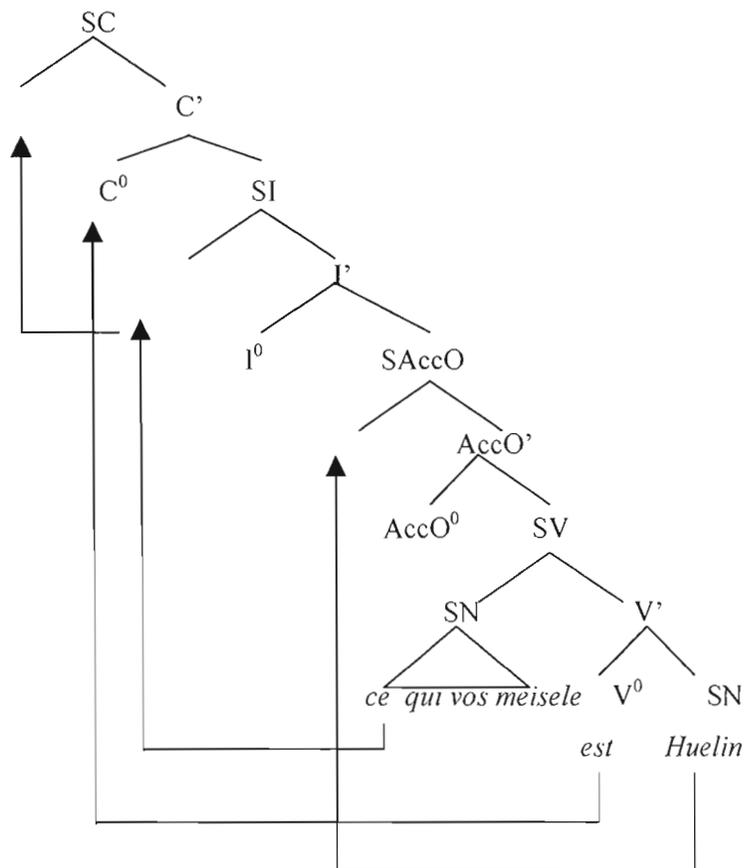
¹⁴ Le démonstratif est toujours en position sujet dans les constructions avec syntagme prépositionnel.

Figure 5.1 Ancien français : structure sous-jacente des clivées - *ce* attribut



Dérivation de l'exemple *Ce est Athes que je la voi* :

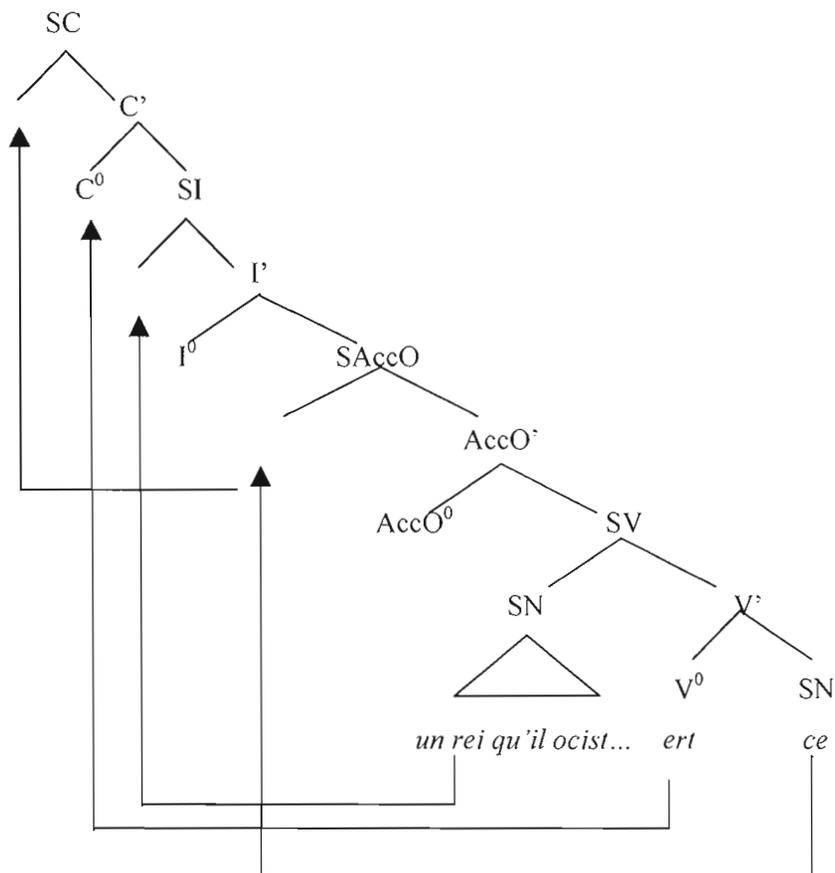
- Le pronom démonstratif monte en position topique, soit le spécifieur du syntagme complémenteur, en passant par la position [Spec SAccO].
- La copule monte dans la tête du syntagme complémenteur.
- Le syntagme nominal *Athe* monte dans le spécifieur du syntagme inflexionnel et reçoit le cas sujet soit la désinence *-s*. Il est à noter cependant que dans le cas des syntagmes adverbiaux (*Ce fu l'autrier que je fui a Charlon*) ou prépositionnels (*Ce fu en may que chante la calendre*), ces syntagmes demeurent en position [Spec SV].

Figure 5.2 Ancien français : structure sous-jacente des clivées - *ce* sujet

Dérivation de l'exemple *C'est Huelin qui vos meisele* :

- Le pronom démonstratif monte en position [Spec SI] où il reçoit le cas sujet puis monte en position topique, soit le spécifieur du syntagme complémentateur.
- La copule monte dans la tête du syntagme complémentateur.
- Le syntagme nominal *Huelin* monte dans le spécifieur du syntagme accord pour l'objet et reçoit le cas régime (la marque \emptyset). Toutefois, les syntagmes adverbiaux et prépositionnels demeurent en position de complément de la tête verbale.

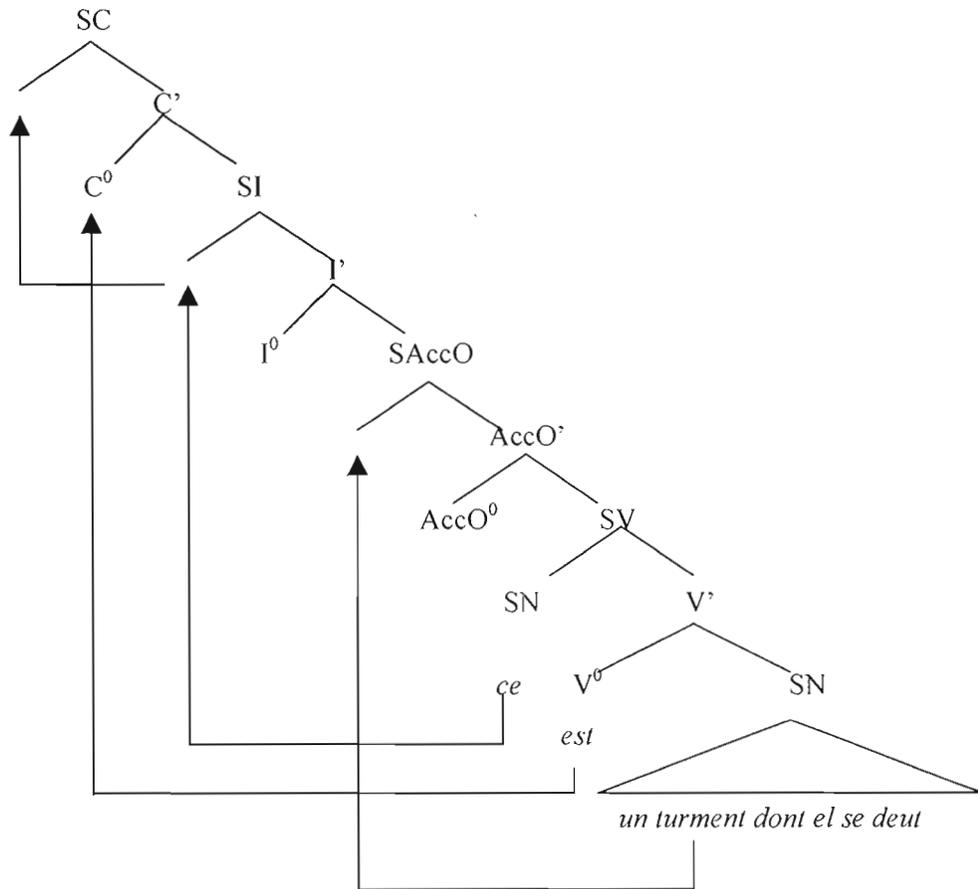
Figure 5.3 Ancien français : structure sous-jacente des SNC - *ce* attribut



Dérivation de l'exemple *Co ert uns reis qu'il ocist en Denemarche* :

- Le pronom démonstratif monte en position topique, soit le spécifieur du syntagme complémentateur, en passant par la position [Spec SAccO].
- La copule monte dans la tête du syntagme complémentateur.
- Le syntagme nominal *un rei* monte dans le spécifieur du syntagme inflexionnel et reçoit la marque *-s* pour le cas sujet.

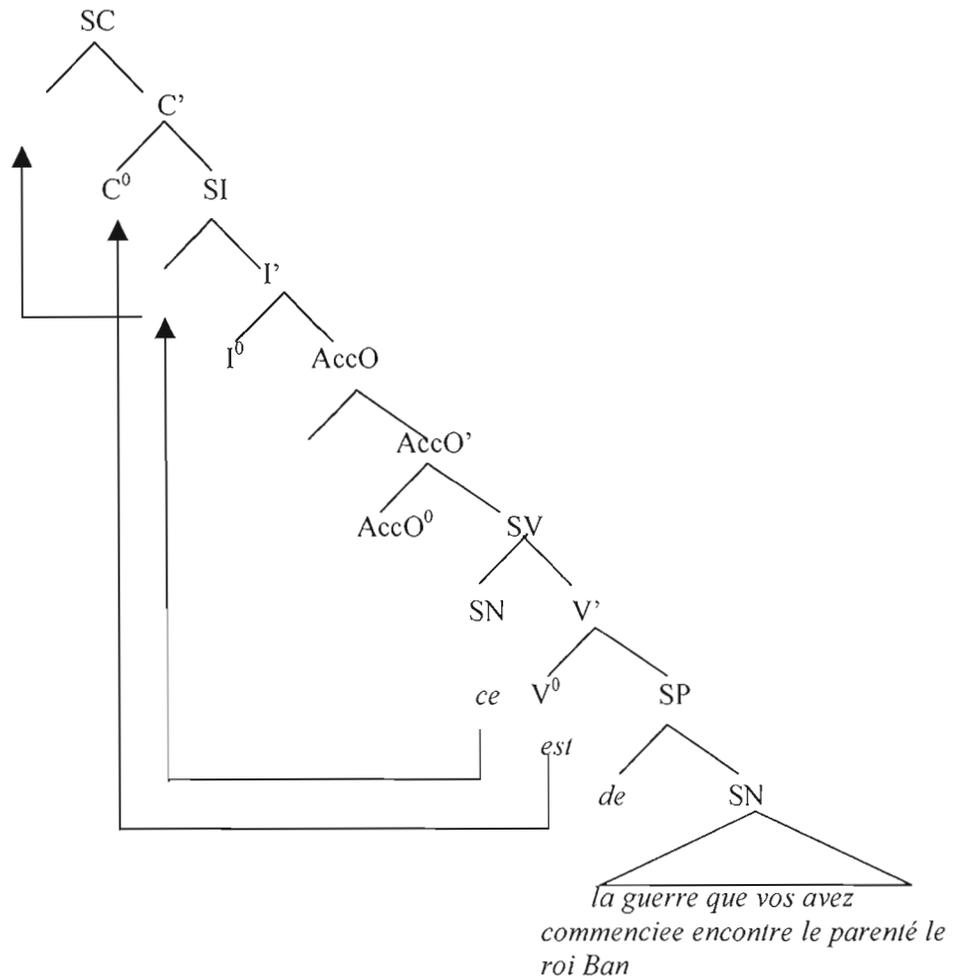
Figure 5.4 Ancien français : structure sous-jacente des SNC - *ce* sujet



Dérivation de l'exemple *C'est un turment dont el se deut* :

- Le pronom démonstratif monte en position [Spec SI] où il reçoit le cas sujet puis monte en position topique, soit le spécifieur du syntagme complémenteur.
- La copule monte dans la tête du syntagme complémenteur.
- Le syntagme nominal *un turment* monte dans le syntagme d'accord pour l'objet et reçoit le cas régime (marque \emptyset).

Figure 5.5 Ancien français : structure sous-jacente des syntagmes prépositionnels



Dérivation de l'exemple *Ce est de la guerre que vos avez commenciee encontre le parenté le roi Ban* :

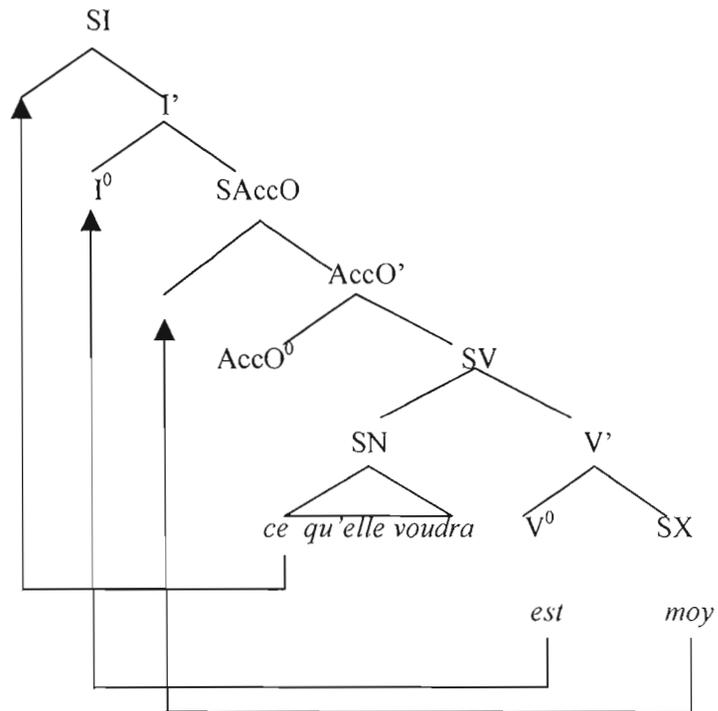
- Le pronom démonstratif monte en position [Spec SI] où il reçoit le cas sujet puis monte en position topique, soit le spécifieur du syntagme complémenteur.
- La copule monte dans la tête du syntagme complémenteur.

La perte de V2 a entraîné la disparition de la position topique [Spec SC]. Il est ainsi devenu impossible de placer en position initiale le démonstratif en tant qu'attribut. Conséquemment, le pronom démonstratif a été réanalysé comme le sujet de la copule dans toutes les constructions *c'est...qui/que*. Des cinq structures sous-jacentes de l'ancien français, il n'en reste désormais que trois :

- (1) clivée (*c'est moy qu'elle voudra*)
- (2) syntagme nominal complexe (*c'est celui qui fait multiplier les hommes*)
- (3) syntagme prépositionnel (*c'est d'autre maladie qu'el ne dit*)

Ces structures sont illustrées ci-dessous.

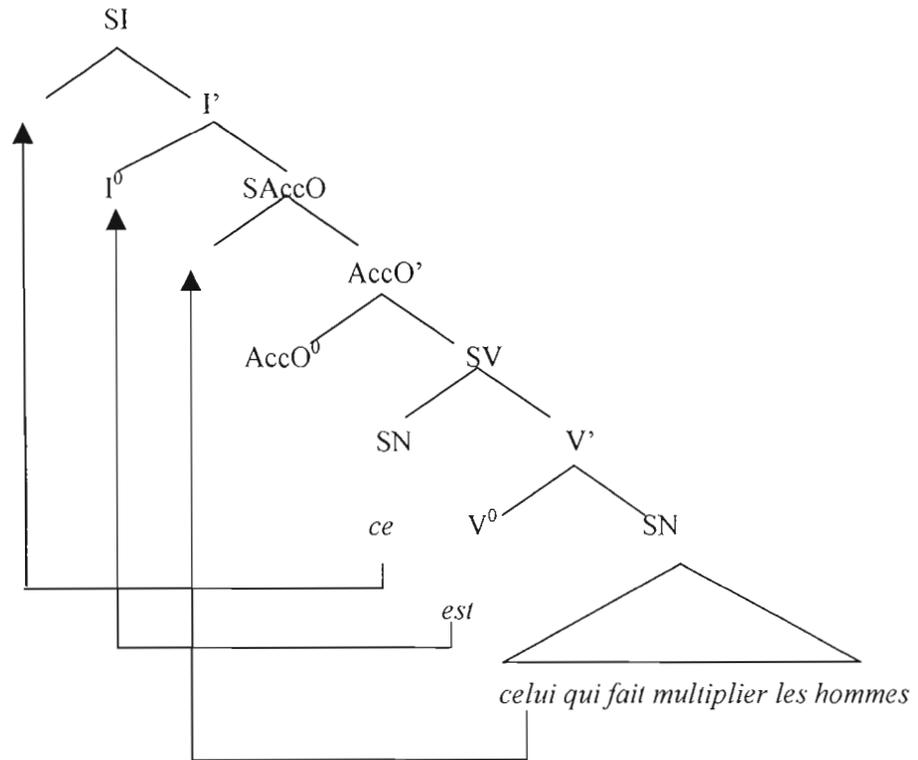
Figure 5.6 Structure sous-jacente des clivées après la perte de V2



Dérivation de l'exemple *C'est moy qu'elle voudra* :

- Le pronom démonstratif monte en position sujet – le spécifieur du SI.
- La copule monte dans la tête du syntagme inflexionnel.
- Le syntagme nominal *moy* monte dans le spécifieur du syntagme d'accord avec l'objet. À noter que les syntagmes prépositionnels (*c'est a vous mesme a qui je parle*) et adverbiaux (*ce fut lors que les nouvelles de Luther commençoient d'entrer en credit*) sont adjoints à la relative.

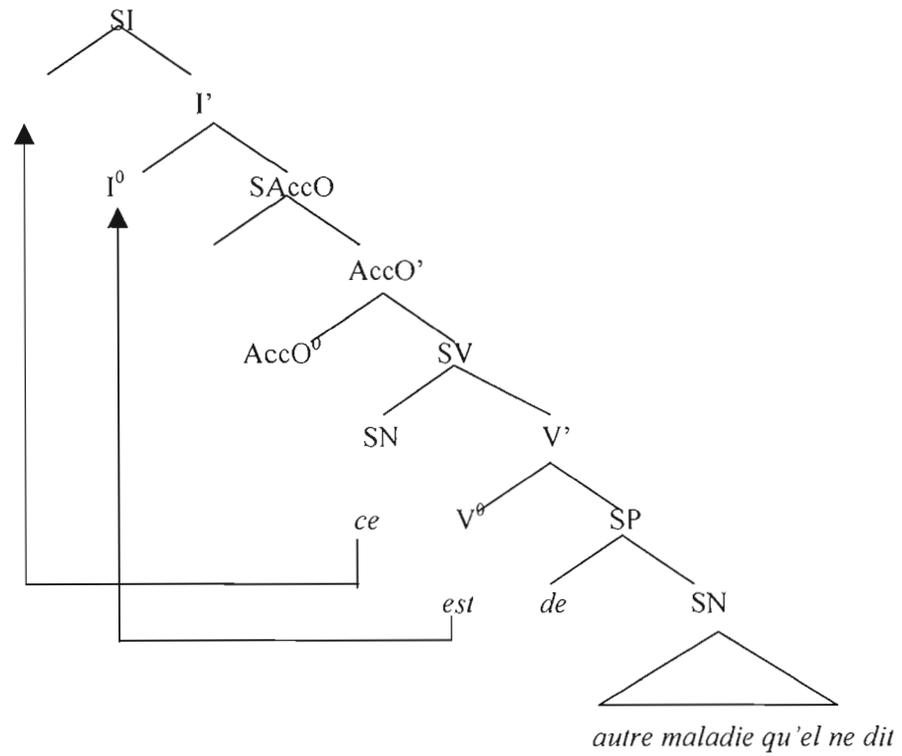
Figure 5.7 Structure sous-jacente des SNC après la perte de V2



Dérivation de l'exemple *C'est celui qui fait multiplier les hommes* :

- Le pronom démonstratif monte en position sujet – le spécifieur du SI.
- La copule monte dans la tête du syntagme inflexionnel.
- Le SN *celui* monte dans le spécifieur du syntagme d'accord avec l'objet.

Figure 5.8 Structure sous-jacente des SP après la perte de V2



Dérivation de l'exemple *C'est d'autre maladie qu'el ne dit* :

- Le pronom démonstratif monte en position sujet – le spécifieur du SI.
- La copule monte dans la tête du syntagme inflexionnel.

5.2 L'analyse des structures syntaxiques

Nous décrivons dans cette section la structure syntaxique de nos données en tenant compte des structures que nous avons proposées. Notre analyse procède par époque.

5.2.1 La structure syntaxique des constructions *c'est...qui/que* au 12^e siècle

Nous avons recensé vingt et une clivées tel qu'en (66) parmi les 51 constructions *c'est...qui/que* pour le 12^e siècle.

(66) Ce est Athes que je la voi...

(Le Roman de Thèbes)

Le démonstratif est sujet de la copule dans seulement quatre constructions clivées sur vingt et une ; le cas sujet de « Huelin » est « Huelins ».

(67) C'est Huelin qui vos meisele
C'est Huelin qui vous maltraite

(Gormont et Isembard)

En revanche, les syntagmes nominaux complexes comptent pour 55% des énoncés. Sur vingt-huit syntagmes nominaux complexes, douze ont le pronom démonstratif comme sujet de la copule (voir (68)).

(68) Ço est une gent ki Deu nen amat unkes.
C'est une gens qui Dieu n'a aimé jamais

(La Chanson de Roland)

Dès le 12^e siècle, on remarque que les noms propres apparaissent dans les clivées comme en (66) et (67) à moins que la relative soit une appositive comme en (69) – la construction étant alors un syntagme nominal complexe. Cette propriété des noms propres a été notée par Clech-Darbon et al. (1999) et Katz (2000) pour le français contemporain (voir section 2.2.2).

- (69) Si reclaimet Rollant, qu'il li aiut :
 « E! gentiz quens, vaillanz hom, u ies tu?
 Ço est Gualter, ki cunquist Maëlgut...
 « Il [Gautier] implore l'aide de Roland : « Ah, noble comte, vaillant guerrier,
 où es-tu ? Jamais je n'ai eu peur à tes côtés. Je suis Gautier, vainqueur de
 Maëlgut... »¹⁵

(La Chanson de Roland)

Finalement, nous n'avons que deux exemples de syntagmes prépositionnels comme en (70).

- (70) Carle me mandet, ki France ad en baillie,
 Que me remembre de la dolur et de l'ire,
 Ço est de Basan et de sun frere Basili
 Dunt pris les chefs as puis de Haltoïe
 « Charlemagne, maître de la France, me demande de me souvenir de sa douleur
 et de sa colère au sujet de Basan et de son frère Basile dont j'ai coupé les
 têtes dans les montagnes d'Haltoïe. »¹⁶

(La Chanson de Roland)

En conclusion, nos données démontrent que contrairement à ce qu'affirme Marchello-Nizia (1995, 1999), les clivées sont apparues en ancien français bien avant la fin du 13^e siècle : elles constituent même 41% des énoncés recensés au 12^e siècle.

D'autre part, l'alternance entre le démonstratif au cas sujet et le démonstratif au cas régime (attribut) notée à la section 4.1 se traduit ainsi pour les différentes structures syntaxiques :

Tableau 5.2 Distribution de la position syntaxique du démonstratif (12^e siècle)

STRUCTURE SYNTAXIQUE	CE ATTRIBUT (%)	CE SUJET (%)
<i>Clivée</i>	81%	19%
<i>SNC</i>	57%	43%

¹⁵ Traduction de Jonin (1977, p. 221).

¹⁶ Traduction de Jonin (1977, p. 93).

Nous constatons que le démonstratif en tant qu'attribut domine nettement.

5.2.2 La structure syntaxique des constructions *c'est...qui/que* au 13^e siècle

Sur les 99 constructions *c'est...qui/que* au 13^e siècle, nous avons répertorié 40 clivées comme l'exemple (71).

(71) Je cuic ço est encantemens
je crois (que) ce est enchantement

Qui çaens est en cest palais.
qui ici dedans est en ce palais

(Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*)

Contrairement à la période précédente où l'on n'observe que des substantifs dans les clivées, les clivées au 13^e siècle comprennent aussi des pronoms personnels, des adverbes et des syntagmes prépositionnels tout comme en français contemporain¹⁷. À titre d'illustration,

(72) e ce fu il qui venqui l'assemblee
et ce fut lui qui remporta le tournoi

(*La Mort le Roi Artu*)

(73) Ce fu l'autrier que je fui a Charlon
ce fut avant-hier que je fus à Charlon

(*Ami et Amile*)

(74) Ce fu en may que chante la calendre
ce fut en mai que chante l'alouette

(*Ami et Amile*)

Près de 25% des clivées ont le démonstratif pour sujet ; la proportion est de 19% au siècle précédent.

¹⁷ Voir Katz (2000) à ce sujet pour le français contemporain.

Les syntagmes nominaux complexes comme en (75) représentent 57% des constructions de cet échantillon.

(75) e quant messire Gauvains l'a bien avisee, si connoist que
et quand messire Gauvain l'eut bien regardé et reconnut que

*ce est la bele damoisele que ilquist d'amors
c'est la belle demoiselle qu'il demanda en amours*

(La Mort le Roi Artu)

Cependant seulement 5% des syntagmes nominaux complexes ont le démonstratif comme sujet (voir l'exemple (76)) contrairement à 43% au 12^e siècle.

(76) ains t'en partiras sans ce que tu n'i avras rien fait ;
ainsi tu l'en iras sans ce que tu n'y auras rien fait :

*ce sera l'onor que tu i avras.
ce sera l'honneur que tu y auras*

(La Mort le Roi Artu)

On voit donc que le démonstratif en position attribut domine tout comme au siècle précédent ; il apparaît dans 75% des structures clivées et dans 95% des syntagmes nominaux complexes. Néanmoins, la proportion des clivées et des syntagmes nominaux complexes restent sensiblement la même qu'au 12^e siècle : 41% de clivées au 12^e siècle comparé à 40% au 13^e et 55% de syntagmes nominaux complexes au 12^e contre 57% au 13^e.

Finalement, nous avons relevé trois exemples de syntagmes prépositionnels comme en (77). Ici aussi, la proportion de syntagmes prépositionnels diffère peu comparé à la période précédente : 3% au 13^e et 4% au 12^e.

(77) Gauvains, ce est de la guerre que vos avez commenciee
Gauvain, c'est au sujet de la guerre que vous avez entreprise

*encontre le parenté le roi Ban.
contre la parenté du roi Ban*

(La Mort le Roi Artu)

5.2.3 La structure syntaxique des constructions *c'est...qui/que* au 14^e siècle

Parmi les 32 constructions *c'est...qui/que* au 14^e siècle, nous avons recensé neuf clivées dont cinq avec le démonstratif pour sujet.

- (78) Le premier fait la ou il mist son cors en aventure de mort,
La première fois là où il mit sa personne en aventure de mort

ce fu a l'ariver que nous feimes devant Damiete.
ce fut à l'arrivée que nous fimes devant Damiète

(Jehan de Joinville, *La vie de Saint Louis*)

Nous avons répertorié dix-sept syntagmes nominaux complexes, soit 53% des énoncés pour cet échantillon. Notons que neuf syntagmes nominaux complexes ont pour sujet le démonstratif (voir l'exemple (79)).

- (79) et sachiez, quoy que on vous die, que c'est un des plus plaisans homs
et sachez, quoi que on vous dise, que c'est un des plus plaisants hommes

que je veisse oncques.
que je vis jamais

(*Méhusine*)

Finalement, nous avons relevé six syntagmes prépositionnels tel qu'en (80).

- (80) Et ne vous vueille desplaire se je vous ay ceste aventure amenteue,
Et (qu'il) ne vous veuille déplaire si je vous ai ceste aventure racontée

car c'est pour raison de l'istoire de quoy je pense a traictier,
car c'est à cause de l'histoire dont je pense à traiter

de quoy j'ai dessus parlé.
dont j'ai auparavant parlé

(*Les Miracles de Notre-Dame*)

Deux points retiennent notre attention. Premièrement, les clivées sont en régression par rapport aux périodes antérieures, car elles ne représentent que 28% des énoncés comparé à 40% au siècle précédent. Du reste, la proportion de syntagmes nominaux complexes se

maintient à 53% tandis que celle des syntagmes prépositionnels connaît une forte croissance, passant de 3% à 19%.

Deuxièmement, comme nous l'avons observé à la section 4.3, les syntagmes post-copulaires au cas sujet sont en baisse au 14^e siècle ; ils ne représentent plus que 38% des constructions. Il en découle qu'un plus grand nombre de démonstratifs apparaissent en position sujet. En d'autres mots, le démonstratif est en voie de réanalyse comme sujet de la construction *c'est...qui/que*.

Nous croyons que ces deux phénomènes (hausse des syntagmes prépositionnels et des démonstratifs en position sujet) sont liés à l'effacement de la flexion casuelle (voir sections 4.3 et 5.4).

5.2.4 La structure syntaxique des constructions *c'est...qui/que* au 15^e siècle

Nos données du 15^e siècle comprennent 27 clivées, 34 syntagmes nominaux complexes et 20 syntagmes prépositionnels (voir les exemples ci-dessous).

- (81) C'est vous, par mon ame
C'est vous, par mon âme

Qui ne me parlez que de noayses !
Qui ne me parlez que de querelles

(La farce de Maistre Pathelin)

- (82) s'il a pleu a Dieu, je la cognois des enfance,
s'il a plû à Dieu, je la connais depuis enfance

mes c'est la meilleur fille qui soit en tout cest païs.
mais c'est la meilleure fille qui soit en tout ce pays

(Les quinze joies de mariage)

(83) Et sachés que les hommes font le contraire de ce que dit est,
Et sachez que les hommes font le contraire de ce qui dit est

car quelques femmes qu' ilz aient, ilz croient généralement
car quelques femmes qu' ils aient, ils croient généralement

qu'elles soient meilleurs que toutes les aultres.
qu'elles soient meilleures que toutes les autres.

Aucunefoiz la reigle fault, mes c'est entre aucuns ribaux desesperez
Parfois la règle fait défaut, mais c'est parmi quelques vauriens désespérés

et sans raison qui n' ont point d'entendement.
et sans jugement qui n'ont pas d'intelligence

(Les quinze joies de mariage)

Le syntagme post-copulaire s'accorde en cas régime ou en nombre dans tous les autres énoncés sauf les quelques exceptions notées à la section 4.4 ; en d'autres mots, le pronom démonstratif dans cet échantillon est en position sujet dans une proportion de 96% toute structure syntaxique confondue.

Par conséquent, il semble que la réanalyse du démonstratif en sujet des constructions *c'est...qui/que* soit achevée. Cette réanalyse va de pair avec la cliticisation des pronoms sujets en français¹⁸ - un point sur lequel nous reviendrons à la section 5.4.

La proportion de clivées et de syntagmes prépositionnels est à la hausse par rapport aux époques précédentes ; cette observation concorde avec le fait que le système de flexion casuelle a disparu (voir section 4.4). Par contre, la proportion de syntagmes nominaux complexes est en baisse - 42% comparé à 53% au 14^e siècle. Il semble que l'affaiblissement de la valeur déictique du pronom démonstratif va de pair avec la cliticisation du démonstratif y joue un rôle déterminant (voir section 5.4 pour une discussion plus détaillée).

¹⁸ Voir Adams (1988) et Marchello-Nizia (1995, 1999) sur la cliticisation des pronoms sujets en français.

5.2.5 La structure syntaxique des constructions *c'est...qui/que* au 16^e siècle

Au 16^e siècle, nous comptons huit clivées, quinze syntagmes nominaux complexes et trois syntagmes prépositionnels. À titre d'exemple,

- (84) Ne doute pas que c'est Dieu qui te donne
Ne doute pas que c'est Dieu qui te donne

Ces haultains biens , affin que tu entende
Ces célestes biens, afin que tu comprennes

Qu'il veult qu'on vive, esperant qu'on s'amende.
Qu'il veut qu'on vive, espérant qu'on s'amende

(Jean Marot, *Le voyage de Gênes*)

- (85) Ce sont les huis et les cleres fenestres
Ce sont les portes et les claires fenêtres

Dont nous veons les fais de noz ancestres
Par lesquelles nous voyons les faits de nos ancêtres

(Jean Robertet, *Œuvres*)

- (86) *c'est assavoir*¹⁹ qu'il se faisoit fort
c'est à savoir qu'il se portait garant

de moy envoier aucune insigne euvre
de m'envoyer quelque remarquable œuvre

du trescopieux coffre de George.
du très abondant coffre de George

(Jean Robertet, *Œuvres*)

La proportion de clivées est assez stable – 31% comparé à 33% au 15^e siècle. Le pourcentage de syntagmes nominaux complexes est par contre à la hausse (58% contre 42% au 15^e siècle) tandis que celui des syntagmes prépositionnels connaît une forte baisse passant de 25% à 12%. Nous aborderons les raisons de ce changement à la section 5.3.

¹⁹ « C'est assavoir que » est une variante graphique de « c'est à savoir que »

En dernier lieu, nous observons que tous les énoncés ont le démonstratif pour sujet suite à la réanalyse du démonstratif en sujet de la copule.

5.3 L'évolution des constructions *c'est...qui/que*

L'analyse de la structure syntaxique de nos données nous permet d'établir la distribution suivante pour les trois types de constructions *c'est...qui/que* (voir tableau 5.3).

Tableau 5.3 Distribution des constructions *c'est...qui/que* par siècle

TYPE DE CONSTRUCTION	SIÈCLE					TOTAL
	12e	13e	14e	15e	16e	
Clivée	21	40	9	27	8	105
Syntagme nominal complexe	28	56	17	34	15	150
Syntagme prépositionnel	2	3	6	20	3	34
<i>Total</i>	<i>51</i>	<i>99</i>	<i>32</i>	<i>81</i>	<i>26</i>	<i>289</i>

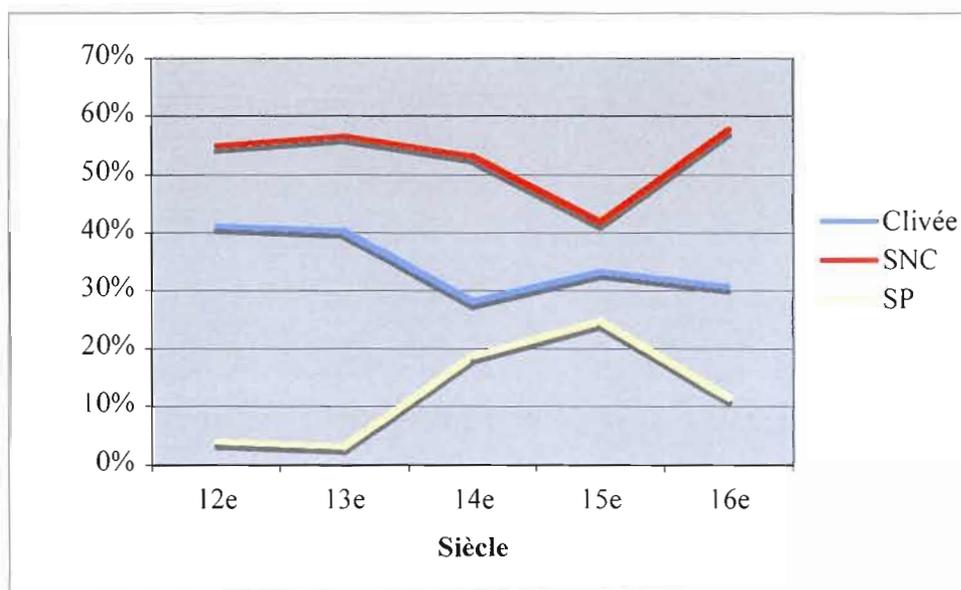
Traduit en termes de pourcentage, la distribution s'établit ainsi :

Tableau 5.4 Distribution des constructions *c'est...qui/que* en pourcentage

TYPE DE CONSTRUCTION	SIÈCLE					TOTAL
	12e	13e	14e	15e	16e	
Clivée	41%	40%	28%	33%	31%	36%
Syntagme nominal complexe	55%	57%	53%	42%	58%	52%
Syntagme prépositionnel	4%	3%	19%	25%	12%	12%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

Pour mieux cerner l'évolution de ces constructions, nous présentons l'information contenue dans le tableau 5.4 sous forme graphique.

Figure 5.9 Évolution des constructions *c'est...qui/que*



Pour expliquer la distribution de nos données, nous devons tenir compte de la stratification de nos échantillons entre textes en vers et textes en prose. Les échantillons pour les 12^e et 13^e siècles se distinguent de ceux pour les périodes subséquentes en ce qu'ils contiennent un plus grand pourcentage de textes en vers (voir tableau 5.5)

Tableau 5.5 Proportion de textes en vers et en prose par échantillon

FORME DU TEXTE	SIÈCLE				
	12e	13e	14e	15e	16e
Prose	0%	14%	55%	61%	50%
Vers	100%	86%	45%	39%	50%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Toutefois, nous notons qu'il y a en moyenne plus de constructions *c'est...qui/que* toute catégorie confondue dans la poésie que dans la prose (voir tableau 5.6). Ceci expliquerait le taux relativement élevé de clivées et de syntagmes nominaux complexes par rapport aux périodes ultérieures.

Tableau 5.6 Pourcentage de constructions *c'est...qui/que* par genre de texte

FORME DU TEXTE	SIÈCLE				
	12e	13e	14e	15e	16e
Prose	0%	43%	47%	69%	42%
Vers	100%	57%	53%	31%	58%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

La hausse des clivées entre les 14^e et 15^e siècles concorde avec l'effacement de la flexion casuelle et la perte de V2. De pair avec la hausse des clivées, la forte augmentation des syntagmes prépositionnels est due au très grand nombre de locutions explicatives (*a savoir, assavoir, a dire*) apparaissant dans les textes du 15^e siècle ; ces locutions représentent 80% des syntagmes prépositionnels dans cet échantillon.

Au moment où les clivées connaissent leur plus forte croissance, les syntagmes nominaux complexes enregistrent leur baisse la plus remarquable suivie d'une très forte augmentation au 16^e siècle.

Soulignons que le style de phrase en usage aux 15^e et 16^e siècles a changé sous l'influence de l'humanisme. Brunot (1966, p. 567) d'ailleurs dit que :

En principe, du jour où l'on s'essayait à donner en français une littérature sérieuse et savante, il était à peu près inévitable qu'on cherchât dans le latin un modèle et un trésor tout à la fois. Les auteurs étaient la plupart du temps des clercs : le latin avait pour eux le prestige d'être la langue de leur religion, celle de leurs maîtres en toutes choses, grammaire ou philosophie, médecine ou astronomie....

La langue littéraire prend alors de plus en plus de distance par rapport à la langue parlée (Guiraud, 1966). Un nouveau style littéraire se forge, caractérisé par de longues phrases qui pour un lecteur moderne paraissent parfois lourdes et encombrées. À titre d'exemple,

(87) Et puis que Dieu et Nature vous ont creez plus parfaiz des autres choses qui ont ames, ne soiez pas plus désordonnez que les mendres besteletes, ne plus negligens ou mains enclinez a vostre commune salvation, utilité et defense, que sont les mouchetes a miel, que chascune en leur essaim gardent leurs offices et leurs ordres et mectent leur vie pour deffendre et entretenir leur assemblée et leur petite police,

et pour garder la seigneurie de leur roy qui règne entre elles soubz une petite ruche, que moult de foiz, quant il est navrez en leurs batailles contre une autre compaignie d'autres mouchetes, elles portent et soustiennent a leurs eles et se laissent mourir pour luy maintenir sa seigneurie et sa vie

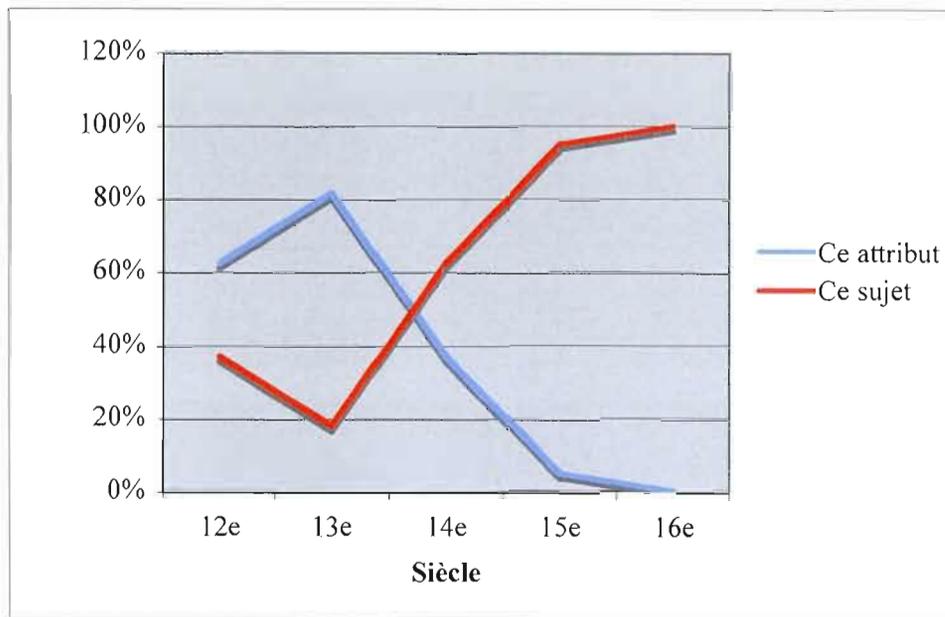
(Alain Chartier cité dans Brunot et Bruneau, 1969, p. 453)

Mis à part l'influence du latinisme sur la langue littéraire, quels sont les facteurs linguistiques qui expliquent les tendances observées ? Nous pensons que l'explication réside dans la lexicalisation de l'expression *c'est*.

5.4 La lexicalisation de l'expression *c'est*

Nous avons constaté à la section 5.2 que les constructions où le démonstratif est sujet co-existent avec celles où le démonstratif est attribut dès le 12^e siècle. Ce n'est qu'à partir du 14^e siècle que les phrases avec le démonstratif en position sujet deviennent plus nombreuses que celles avec le démonstratif en tant qu'attribut (62% des énoncés contre 38%) (voir figure 5.10).

Figure 5.10 Évolution de *ce* en position sujet dans l'ensemble du corpus



La tendance est la même pour les clivées (figure 5.11) ainsi que pour les syntagmes nominaux complexes (figure 5.12).

Figure 5.11 Evolution de *ce* en position sujet dans les clivées

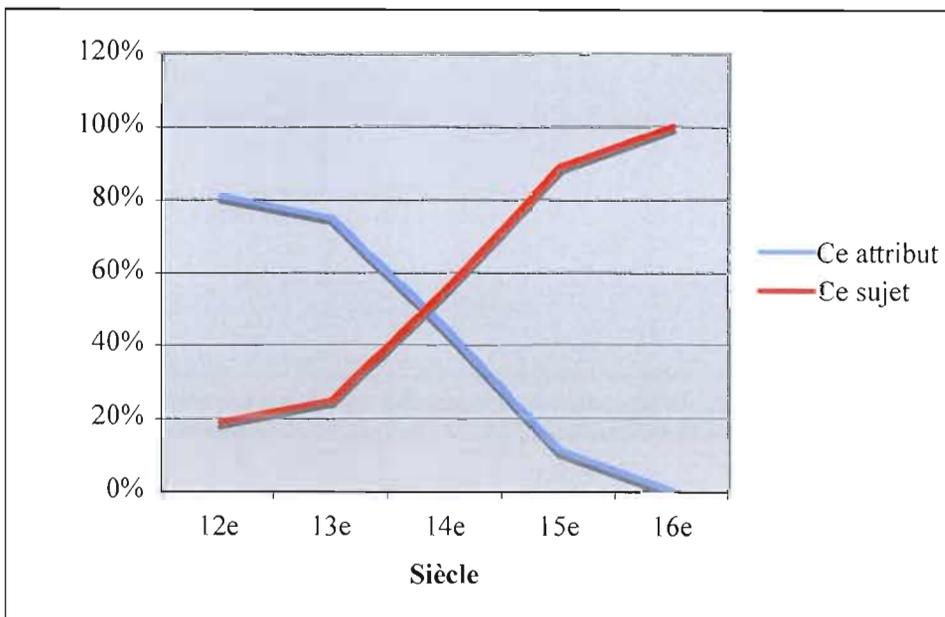
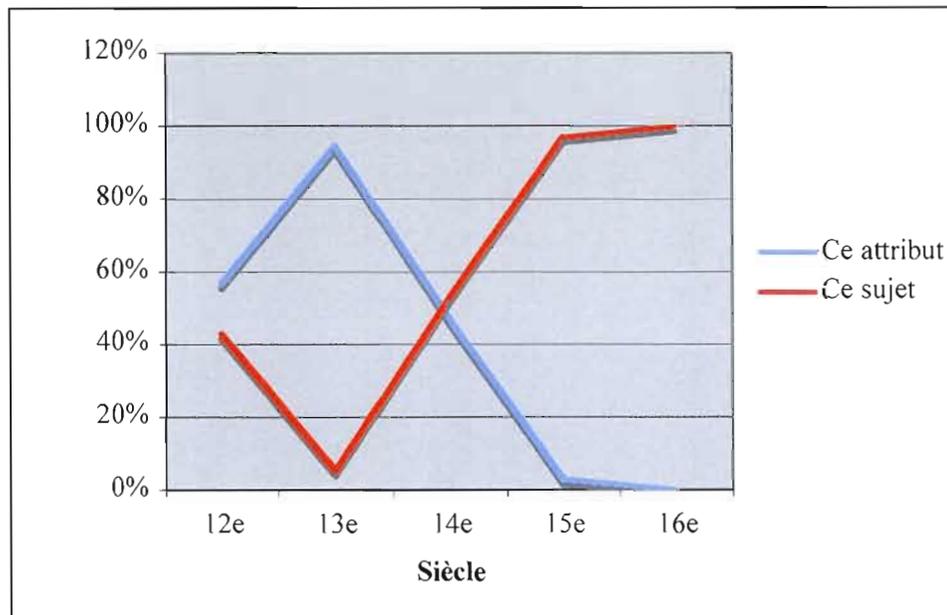


Figure 5.12 Évolution de *ce* en position sujet dans les SNC



Ce résultat ne surprend guère parce que la montée du pronom *ce* sujet correspond à la période où les pronoms personnels sujets sont en voie de se cliticiser en français (voir Adams, 1988 ; Marchello-Nizia, 1995, 1999).

Quels sont les facteurs qui ont causé cette permutation syntaxique ? Kroch (1994) suggère que les changements syntaxiques résultent de la concurrence entre dialectes ; c'est-à-dire que si un dialecte possède un paramètre qui est incompatible avec celui d'un autre dialecte, un de ces paramètres va au fil du temps se substituer à l'autre. Par quel dialecte la cliticisation des pronoms sujets est-elle entrée dans la langue ? Buridant (2000) dit que l'effacement de la déclinaison a débuté dans l'ouest de la France vers 1200. D'autre part, Picoche et Marchello-Nizia (1989) parlent de l'émergence du dialecte de l'Île-de-France (aussi appelé francien) au 13^e siècle qui serait dû au fait que la région parisienne qui est bien desservie par les voies d'eau – moyen privilégié de transport au moyen âge – est un lieu de rencontre quasi-obligé pour les voyageurs. Buridant mentionne aussi que ce dialecte est perçu vers le milieu du 13^e siècle comme le « vrai » français. Est-ce que la cliticisation des pronoms sujets s'est imposée par l'entremise du francien ? Se pourrait-il que ce changement

syntaxique soit au contraire un fait d'acquisition du langage – une concurrence entre le dialecte des parents et celui des enfants²⁰ ? L'état des informations dont nous disposons ne nous permet pas de trancher. Néanmoins il est fort probable que le dialecte qui a introduit la cliticisation des pronoms est celui qui a perdu V2.

Les figures 5.10, 5.11 et 5.12 nous permettent de distinguer trois étapes en termes de concurrence entre dialectes :

- 1) Un nouveau dialecte apparaît au 13^e siècle.
- 2) Ce dialecte réussit à s'imposer au 14^e siècle.
- 3) L'ancien dialecte disparaît au 15^e siècle.

Nous discutons en plus de détails chacune de ces étapes en relation avec l'évolution des constructions *c'est... qui/que*.

5.4.1 Le 13^e siècle : l'apparition d'un nouveau dialecte

Adams (1988), Marchello-Nizia (1995, 1999) et Labelle (2005) disent toutes que la structure V2 de l'ancien français a subi d'importantes transformations entre le 12^e et le 13^e siècles.

Labelle souligne que les subordonnées au 13^e siècle sont strictement SVO contrairement au siècle précédent. Cette dernière ajoute que les déclaratives de type V1 (*Vait s'en Brandans*) ont disparu au 13^e siècle.

Marchello-Nizia (1995, 1999) par ailleurs discute du fait que l'ordre OV hérité du latin fait place à l'ordre VO au 13^e siècle. Marchello-Nizia dit aussi que l'expression du sujet progresse fortement entre les 12^e et 13^e siècles ; notamment, « dans tous les types de textes [...] le sujet est nettement plus fréquent dans les énoncés définitionnels comportant un attribut » (Marchello-Nizia, 1999, p. 42).

²⁰ Kroch juge que les faits d'acquisition ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse des dialectes en concurrence.

Adams (1988) note en outre que les pronoms objets faibles en début d'énoncé comme en (88) sont beaucoup moins fréquents en moyen français.

(88) **Me** siét il bien li hurepiaus?
Cette coiffure me va-t-elle bien?

(= (28b) dans Adams, 1988)

D'après cette dernière, ce développement découle du renforcement de l'accent final et de l'affaiblissement correspondant de l'accent initial. Autrement dit, la double accentuation du français (voir section 1.4) cède le pas à l'accent de syntagme. Adams voit dans la cliticisation des pronoms sujets dont les premières évidences remontent au 13^e siècle, une autre manifestation de la disparition de la double accentuation.

Les observations de Labelle, Marchello-Nizia et Adams pointent vers l'arrivée d'un nouveau dialecte au 13^e siècle. Quel effet a eu le nouveau dialecte sur les constructions *c'est...qui/que*? D'abord, il faut comprendre que le pronom *ce* en ancien français était accentué – donc un pronom tonique, comme les pronoms personnels à l'époque (Brunot et Bruneau, 1969). Par surcroît, la position topique [Spec SC] allant de pair avec le sens déictique du démonstratif (voir section 2.1), il n'est alors pas surprenant d'observer une majorité d'énoncés avec le démonstratif en position attribut tant au 12^e siècle qu'au 13^e (voir figures 5.10, 5.11 et 5.12). Toutefois la tendance commence à se renverser précisément au 13^e siècle.

Par contre, l'émergence du nouveau dialecte ne semble pas avoir eu un effet marqué sur la distribution des constructions *c'est...qui/que*; celle-ci reste sensiblement la même entre le 12^e et le 13^e siècles (voir tableau 5.7).

Tableau 5.7 Distribution des constructions *c'est...qui/que* aux 12^e et 13^e siècles

TYPE DE CONSTRUCTION	SIÈCLE	
	12 ^e	13 ^e
Clivée	41%	40%
Syntagme nominal complexe	55%	57%
Syntagme prépositionnel	4%	3%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

5.4.2 Le 14^e siècle : la montée du nouveau dialecte

Brunot (1966) remarque que les changements qui ont débuté au 13^e siècle se sont accélérés au 14^e. En effet, l'effacement de la flexion casuelle qui commence à être perceptible à partir de 1200 (voir section 1.2) se reflète par une baisse remarquable de l'accord en cas sujet du syntagme post-copulaire : 38% au 14^e siècle par rapport à 82% au 13^e. La hausse importante des syntagmes prépositionnels de 3% à 19% est une autre manifestation de la perte de la flexion casuelle.

D'autre part, Marchello-Nizia (1999) souligne que l'emploi du pronom sujet devant le verbe devient plus fréquent au 14^e siècle. D'ailleurs, Adams (1988) cite la cliticisation des pronoms sujets, quoi qu'encore facultative, comme la cause de l'accroissement de l'ordre SVO au 14^e siècle.

Nos données pour le 14^e siècle montrent bien que le démonstratif est en voie de cliticisation ; 62% de l'ensemble des énoncés ont le démonstratif pour sujet (voir figure 5.10). Cette observation vaut aussi bien pour les clivées (56% de démonstratif sujet) que pour les syntagmes nominaux complexes (53%).

La cliticisation du démonstratif en fait un pronom atone. En effet, si nous avons relevé dans notre corpus les variantes graphiques *ço est*, *çou est*, *ce est* et *c'est* aux 12^e et 13^e siècles, nous n'avons pu attester en revanche qu'une seule forme, soit *c'est*, au 14^e siècle.

Il nous est cependant difficile de tirer des conclusions quant à l'impact de la montée du nouveau dialecte sur l'évolution des constructions *c'est...qui/que*, étant donné la différence dans la stratification des échantillons du 13^e et du 14^e siècles dont nous avons parlé à la section 5.3.

5.4.3 Le 15^e siècle : la disparition de l'ancien dialecte

D'après Marchello-Nizia (1999) et Buridant (2000), la flexion casuelle n'existe plus au 15^e siècle sauf pour les pronoms personnels, relatifs et interrogatifs. Adams (1988) ajoute

qu'à la fin du 15^e siècle, les formes nominatives ne semblaient plus avoir d'autre option que celle d'être clitiques. Nos données appuient la thèse de cette dernière puisqu'à cette époque, la structure moderne des énoncés avec *ce* sujet en position [Spec SI] est en place ; les seules occurrences du démonstratif en tant qu'attribut semblent être des reliquats de l'ancienne langue (voir section 4.4). En tant que pronom sujet clitique, le démonstratif ne peut plus donc accéder à la position topique [Spec SC] parce que cette position n'est plus disponible en raison de la perte de V2. Force est de constater que l'ancien dialecte V2 n'existe plus.

Clitique phonologique au départ, *ce* est devenu un clitique lexical ; la locution *c'est* est désormais constituée. Brunot et Bruneau (1969) suggèrent que la lexicalisation de l'expression « c'est » a eu lieu au début du 17^e siècle. Nos données indiquent que cela s'est produit presque deux cent ans plus tôt.

L'effacement de la flexion casuelle et la perte de V2 rendent compte de la montée du nombre de clivées qui passent de 28% à 33% et de celle des syntagmes prépositionnels, de 19% à 25%, entre le 14^e et le 15^e siècles. La proportion des clivées reste assez stable entre les 15^e et 16^e siècles passant de 33% à 31%. En revanche, celle des syntagmes prépositionnels affiche une diminution de plus de moitié passant de 25% à 12%. Lumsden (1987) observe que l'usage accru des prépositions en vieil anglais est une première réponse à la perte de la flexion casuelle. Il note aussi que dans un deuxième temps, l'usage des prépositions a diminué en anglais suite à un changement dans la sémantique des verbes. Plusieurs verbes qui autrefois, poursuit-il, étaient intransitifs sont devenus transitifs.

Marchello-Nizia (1999) note que la tendance inverse semble s'être dessinée en français moderne, soit la possibilité pour l'objet de n'être pas exprimé comme dans *je vois, je sais, je comprends*. Il était assez rare de ne pas exprimer l'objet en ancien français. Cette question du lien entre l'usage des prépositions et l'évolution de la sémantique des verbes en français mérite un traitement plus approfondi que ne le permet le cadre du présent travail.

La cliticisation du démonstratif a eu pour effet la perte du sens fort du déictique. Il n'est guère étonnant que l'affaiblissement du déictique combiné avec la perte de la position topique ait conduit à une diminution des syntagmes nominaux complexes qui sont passés de

53% à 42%. La raison pour laquelle la cliticisation de *ce* n'a pas eu le même effet sur les clivées est que le démonstratif y joue un rôle de quantifieur (voir la section 2.2.3).

5.5 Récapitulation

Nous avons défini les structures sous-jacentes pour les constructions *c'est...qui/que* en ancien et moyen français en nous fondant sur la nature de l'antécédent et de la subordonnée d'une part et sur la flexion casuelle d'autre part.

Pour l'ancien français, nous avons proposé les cinq structures suivantes :

- 1) clivée où le démonstratif est attribut de la copule (par exemple, *ce est Athes que je la voi*)
- 2) clivée où le démonstratif est sujet de la copule (par exemple, *ço est Huelin qui vos meisele*)
- 3) syntagme nominal complexe où le démonstratif est attribut de la copule (par exemple, *co ert uns reis qu'il ocist en Denemarche*)
- 4) syntagme nominal complexe où le démonstratif est sujet de la copule (par exemple, *c'est un turment dont el se deut*)
- 5) syntagme prépositionnel avec relative appositive (par exemple, *ce est de la guerre que vos avez commenciee encontre le parenté le roi Ban*).

Et pour le moyen français, les trois structures suivantes :

- 1) clivée (*c'est moy qu'elle voudra*)
- 2) syntagme nominal complexe (*c'est celui qui fait multiplier les hommes*)
- 3) syntagme prépositionnel (*c'est d'autre maladie qu'el ne dit*)

Nous avons aussi proposé que la réanalyse du démonstratif comme seul sujet de la copule est liée à la cliticisation des pronoms sujets en français ; cette réanalyse a affecté autant les clivées que les syntagmes nominaux complexes²¹.

Nous avons repris la thèse de Kroch (1994) selon laquelle les changements syntaxiques sont le résultat de la concurrence entre dialectes. Sans pouvoir toutefois identifier le dialecte responsable de la perte de V2 en moyen français, nous avons pu grâce à nos données sur la flexion casuelle discerner trois étapes dans l'évolution de la langue : en premier lieu, l'émergence d'un nouveau dialecte au 13^e siècle ; puis, la dominance de ce dialecte au 14^e siècle ; et enfin, la disparition de l'ancien dialecte V2 au 15^e siècle.

Ces trois étapes correspondent à certaines fluctuations dans la distribution des constructions *c'est...qui/que*. Si l'arrivée du nouveau dialecte au 13^e siècle semble avoir peu affecté la distribution des constructions, sa prédominance à partir du 14^e siècle se reconnaît à la hausse des clivées et des syntagmes prépositionnels, puis par celle des syntagmes nominaux complexes au 15^e.

²¹ Rappelons que le démonstratif est toujours en position sujet dans les syntagmes prépositionnels.

CONCLUSION

Marchello-Nizia (1998a, 1999) et Combettes (1999) postulent que la perte de V2 a eu pour conséquence l'émergence de nouvelles structures syntaxiques dont les clivées. La caractéristique première de la structure syntaxique de l'ancien français est de placer le thème (ou topique) en tête de l'énoncé en position [Spec SC]. Si jusqu'au 15^e siècle, le sujet peut être omis, le thème par contre est toujours exprimé. Avec la perte de V2, le sujet grammatical coïncide de façon quasi systématique avec le thème. Par conséquent,

De façon complémentaire [...] sont apparues en français des constructions complexes visant à permettre de placer en tête ou en fin d'énoncé, et quelle que soit sa fonction syntaxiques (sujet, objet direct ou prépositionnel, attribut, datif) – en l'emphatisant donc – l'élément constituant le « rhème » (ou « propos ») de l'énoncé. On parle dans ce cas de « focalisation », et ce sont les structures « clivées » (*C'est Pierre qui m'a dit cela/que j'ai vu...*) et des « pseudo-clivées » (*Celui qui m'a dit cela, c'est Pierre*) qui sont alors utilisées. (Marchello-Nizia, 1999, p. 52)

Marchello-Nizia situe l'apparition des clivées à la fin du 13^e siècle ; elle ajoute que ce tour est rarement attesté au moyen âge. Nos données néanmoins attestent l'existence des clivées dès le 12^e siècle et cela, même dans les textes les plus anciens de notre corpus comme en font foi les exemples suivants qui datent de la première moitié du 12^e siècle.

(89) Co est merueille que Deux le soefret tant
*C'est même étonnant que Dieu le supporte depuis si longtemps*²²

(*La Chanson de Roland*)

(90) C'est Huelin qui vos meisele
C'est Huelin qui vous maltraite

(*Gormont et Isembard*)

(91) C'est grant merueille que terre vos sostiene
C'est même très étonnant que terre vous soutienne

(*Le Couronnement de Louis*)

²² Traduction de Jonin (1977, p. 199)

(92) Ço li est vis qui rien en beit
Ce lui est avis que chose en (il) boive

de tuz cunreiz que saüls seit.
de tout repas que rassasié (il) soit

(Le voyage de Saint Brandan)

De plus, les clivées comptent pour 40% des énoncés de notre corpus pour cette période. Nous avons aussi noté qu'au 13^e siècle, les mêmes éléments se retrouvent en position focus qu'en français contemporain, c'est-à-dire un nom, un syntagme prépositionnel ou encore un adverbe (voir la section 5.2.2.).

Nous avons aussi constaté dès le 12^e siècle, l'existence d'autres constructions *c'est...qui/que*, soit les syntagmes nominaux complexes et dans une moindre mesure, les syntagme prépositionnels. Il semble qu'on puisse situer l'origine des constructions *c'est...qui/que*, y compris celles des clivées, avant le 12^e siècle et donc bien avant les changements qui conduiront à la perte de V2. Conséquemment, l'impact de la perte de V2 a été moins considérable sur le développement des clivées que ne l'ont supposé Marchello-Nizia (1999) et Combettes (1999).

L'examen de la flexion casuelle nous a permis de fixer certains points de repère dans l'évolution des constructions *c'est...qui/que*. Ainsi nous avons démontré qu'au 12^e siècle, le pronom démonstratif pouvait être sujet ou attribut. Avec la perte de la flexion casuelle, il a été réanalysé comme sujet de la copule. Cette permutation syntaxique qui a affecté autant les clivées que les syntagmes nominaux complexes s'amorce au 13^e siècle - période que nous avons identifiée comme coïncidant avec l'arrivée d'un nouveau dialecte en français. Ce changement syntaxique prend plus d'ampleur au 14^e siècle, au moment où le nouveau dialecte s'impose pour s'achever au 15^e siècle où nous avons observé la perte de l'ancien dialecte V2.

De pair avec l'effacement de la flexion nominale, nous avons observé entre le 14^e et le 15^e siècles une hausse des clivées qui sont passées de 28% à 33%. La hausse des clivées est moins prononcée que ne le prédit le principe de Lambrecht (2001) sur la fréquence des clivées. Ce principe stipule que plus l'ordre des mots est rigide et plus le placement de l'accent tonique est contraint, plus une langue aura recours aux clivées. Or au 15^e siècle, l'ordre des mots est beaucoup moins flexible que dans les siècles précédents ; l'accent de mot de l'ancien français a aussi disparu. Le fait que nous ayons observé des clivées au 12^e siècle - une période où l'ordre des mots était moins fixe qu'en français moderne et où il y avait double accentuation (accent de mot et accent de syntagme) - laisse entrevoir la possibilité que d'autres facteurs à part ceux proposés par Lambrecht puissent motiver le recours aux clivées dans une langue ou un état de langue donné.

Dans le cadre de la théorie de l'information, nous avons vu que l'ancien français possédait une position topique [Spec SC] qui sert de fond pour la figure constituée par le commentaire. Par ailleurs, nous avons établi que le statut référentiel du pronom démonstratif détermine la portée du focus, ce qui se traduit en termes de structure informative de la manière suivante :

- Les énoncés à focus prédicatif qui incluent les syntagmes nominaux complexes et les syntagmes prépositionnels.
- Les énoncés à focus argumental (*Ce est Athes que je la voi*).
- Les énoncés à focus phrastique (*Ço est merveille que Deus le soeffret tant*).

Bien que la perte de V2 ait causé la disparition de la position topique, l'asymétrie figure-fond n'en demeure pas moins présente dans les énoncés des 15^e et 16^e siècles ; cette asymétrie demeure au niveau de la structure argumentale²³.

En terminant, nous aimerions suggérer quelques pistes pour de futures recherches. D'abord, une étude plus approfondie du rôle de la prosodie dans l'évolution du français en général et des constructions *c'est...qui/que* en particulier, nous permettrait de mieux comprendre la différence entre focus présentatif et focus contrastif. En outre, l'influence du

²³ Voir Talmy (2000) pour une discussion de l'asymétrie figure-fond dans la structure argumentale.

latinisme sur la distribution des constructions *c'est...qui/que* mérite un traitement plus poussé.

Marchello-Nizia (1998a, b) et Prévost (2003) analysent les dislocations en ancien français comme ayant, selon le contexte, soit une valeur de topicalisation (exemple (93)) soit de focalisation (exemple (94)). Une dislocation est une construction où un élément est détaché en tête d'énoncé et est repris par un pronom anaphorique²⁴.

- (93) Et dist al rei : « Ben l'avez entendu;
Li quens Rollant, il est mult irascut
« Et il dit au roi : « Vous l'avez bien entendu, le comte Rolland est très en colère »

(*La Chanson de Rolland*, cité dans Marchello-Nizia, 1998a, p. 168)

- (94) Li nies Marsilie, il est venuz avant sur un mulet
« Voici que s'avance sur un mulet le neveu de Marsilie »

(*La Chanson de Rolland*, cité dans Prévost, 2003, pp. 110-111).

Marchello-Nizia et Prévost notent qu'en moyen français les dislocations ont surtout une valeur de topicalisation. Il y aurait lieu de comparer l'évolution des dislocations avec celle des constructions *c'est...qui/que* afin de dresser un meilleur tableau des moyens dont disposaient l'ancien et le moyen français pour topicaliser ou focaliser un élément dans l'espoir de mieux comprendre comment le passage d'une grammaire V2 à une grammaire SVO ait pu favoriser le recours à une stratégie plutôt qu'à une autre.

En dernier lieu, certains linguistes voient les clivées comme la source de la grammaticalisation de la focalisation (Givón, 1979 ; Radetzky, 2002). Peut-on pour autant parler de grammaticalisation de la focalisation en français ? Peut-on considérer la locution « c'est » comme un marqueur de focalisation ? En quoi la lexicalisation de cette expression s'apparente ou non à la grammaticalisation ? Toutes ces questions restent pour le moment en suspens.

²⁴ Nous laissons ici de côté les cas où l'élément se retrouve en queue d'énoncé.

ANNEXE I : DESCRIPTION DU CORPUS

Le tableau ci-dessous donne la liste complète des ouvrages contenus dans le corpus du Centre de syntaxe historique de l'Université du Québec à Montréal dont nous nous sommes servie pour réaliser ce mémoire. Le titre de chaque ouvrage est accompagné d'une brève description quant à son auteur, la date de composition du texte, la forme (vers ou prose), le genre littéraire et enfin, la provenance régionale ou dialectale.

TITRE	AUTEUR	DATE DE COMPOSITION	FORME	GENRE	PROVENANCE RÉGIONALE / DIALECTE
12^e siècle					
<i>La Chanson de Roland</i>	Anonyme	Vers 1100	Vers	Épique	Anglo-normand
<i>Couronnement de Louis</i>	Anonyme	Vers 1130	Vers	Épique	Confins de l'Île-de-France et de la Picardie
<i>Eracle</i>	Gautier d'Arras	Vers 1176-1184	Vers	Roman	Inconnu
<i>Gormont et Isembart</i>	Anonyme	Vers 1130	Vers	Épique	Anglo-normand
<i>Le Roman de Renart (branche I)</i>	Anonyme	À partir de 1180	Vers	Récits brefs	Inconnu
<i>Le Roman de Thèbes</i>	Anonyme	Vers 1150	Vers	Roman	Poitou
<i>Le Roman de Tristan</i>	Béroul	Entre 1165 et 1200	Vers	Roman	Franco-picard
<i>Le Roman de Tristan</i>	Thomas d'Angleterre	Entre 1172 et 1176	Vers	Roman	Anglo-normand
<i>Le Voyage de Saint Brandan</i>	Benedeit	Début 12 ^e	Vers	Hagiographie	Anglo-normand
13^e siècle					
<i>Ami et Amile</i>	Anonyme	Vers 1200	Vers	Épique	Francien
<i>Le Bel Inconnu</i>	Renaud de Beaujeu	Avant 1214	Vers	Roman	Inconnu
<i>La Chastelaine de Vergy</i>	Anonyme	Mi-13 ^e siècle, avant 1288	Vers	Roman	Probablement picard
<i>Escoufle</i>	Jean Renart	Entre 1200 et 1202	Vers	Roman	Picard
<i>La Mort le Roi Artu</i>	Anonyme	1230	Prose	Roman	Francien

TITRE	AUTEUR	DATE DE COMPOSITION	FORME	GENRE	PROVENANCE RÉGIONALE / DIALECTE
<i>Le Roman de Renart (branche X)</i>	Anonyme	Début 13 ^e	Vers	Récits brefs	Inconnu
<i>Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole</i>	Jean Renart	1220 ou 1228	Vers	Lyrique	Picard
14^e siècle					
<i>Bérunis</i>	Anonyme	Entre 1350 et 1370	Prose	Roman	Île-de-France
<i>Chroniques (livre premier)</i>	Jean Froissart	Entre 1369 et 1400	Prose	Chronique	Picard
<i>L'estoire de Griseldis, en rimes et par personnages</i>	Anonyme	1395	Vers	Dramatique	Inconnu
<i>Mélusine</i>	Jean d'Arras	1392 - 1395	Prose	Roman	Île-de-France
<i>Les Miracles de Notre-Dame par personnages</i>	Anonyme	Entre 1339 et 1382	Vers	Poésies religieuses	Inconnu
<i>La Passion du Palatinus</i>	Anonyme	Vers 1305	Vers	Poésies religieuses	Île-de-France
<i>Le Roman d'Auberon</i>	Anonyme	Entre 1260 et 1311	Vers	Roman	Traits wallons et lorrains avec forte dominance picarde
<i>La vie de St-Augustin</i>	Jean de Vignay	Entre 1338 et 1348	Prose	Hagiographie	Traits normands
<i>La vie de Saint Louis</i>	Jehan de Joinville ²⁵	Entre 1305 et 1309	Prose	Mémoires	Champagne
15^e siècle					
<i>L'Abuzé en court</i>	Anonyme	Entre 1450 et 1470	Prose	Roman	L'auteur est probablement originaire du nord-est de la France
<i>Les cent nouvelles nouvelles</i>	Anonyme	1462-1466	Prose	Nouvelle	Nord de la France
<i>Cleriadus et Meliadice</i>	Anonyme	Entre 1440 et 1470	Prose	Roman	Français littéraire de l'époque ; traits de l'est et du nord-est de la France
<i>Le débat des deux soeurs</i>	Vaillant	Entre 1440 et 1450	Vers	Poésies	L'auteur a vécu à la cour de René

²⁵ Jehan de Joinville avait plus de 80 ans lorsqu'il a rédigé ce texte. La langue est celle du milieu du 13^e siècle.

TITRE	AUTEUR	DATE DE COMPOSITION	FORME	GENRE	PROVENANCE RÉGIONALE / DIALECTE
					d'Anjou
<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	Anonyme	1456-1469	Vers	Théâtre	Probablement normand
<i>Jean de Saintré</i>	Antoine de la Sale	1456	Prose	Roman	Île-de-France
<i>Le livre du corps de Policie</i>	Christine de Pizan	1408	Prose	Conte moraliste	Île-de-France
<i>Le livre de mutacion de Fortune</i>	Christine de Pizan	1400-1403	Vers	Roman	Île-de-France
<i>Mémoires</i>	Philippe de Comynes	Entre 1489 et 1498	Prose	Mémoires	L'auteur originaire est du nord-est de la France
<i>Poésies</i>	Charles d'Orléans	Entre 1415 et 1460	Vers	Poésies	Centre de la France, Orléanais
<i>Les quinze joies de mariage</i>	Anonyme	Vers 1400	Prose	Conte moraliste	Confins du Poitou et l'Anjou
<i>Le temps perdu, le temps recouvré</i>	Pierre Chastellain	Entre 1440 et 1450	Vers	Poésies	L'auteur a vécu à la cour de René d'Anjou
<i>La vie de St-Augustin</i>	Jean de Batallier	1476	Prose	Hagiographie	Moyen français commun relatinisé, graphie régionale de l'est, aussi traits normands
16^e siècle					
<i>L'adolescence clémentine</i>	Clément Marot	1532	Vers		L'auteur est né à Cahors (sud de la France)
<i>L'art poétique</i>	Jacques Peletier du Mans	1555	Prose	Œuvre didactique	L'auteur est né au Mans
<i>Le Débat de Folie et d'Amour</i>	Louise Labé	1555	Prose	Conte mythologique	L'auteure est originaire de Lyon
<i>Essais</i>	Michel de Montaigne	1580	Prose	Essai	L'auteur est originaire du Périgord
<i>Nouvelles</i>	Marguerite de Navarre	Inconnu	Prose	Nouvelle	Inconnu
<i>Oeuvres</i>	Jean Robertet	Deuxième moitié du 16 ^e siècle	Vers	Poésies	Bourgogne
<i>La ressource de la chrestienté</i>	André de la Vigne	1495	Vers	Polémique	Île-de-France

TITRE	AUTEUR	DATE DE COMPOSITION	FORME	GENRE	PROVENANCE RÉGIONALE / DIALECTE
<i>Le voyage de Gênes</i>	Jehan Marot	1507	Vers		L'auteur est de souche normande

ANNEXE II : DONNÉES

Légende des codes :

- clv – clivée
- snc – syntagme nominal complexe
- spr – syntagme prépositionnel

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
12	clv	se ce est voirs que tu me dis	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	C'est voirs que molt en a çaiens	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	se çou est voirs que tu me contes	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	et l'empereres li demande/ se çou est voirs que on m'a dit.	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	et il m'est vis que c'est raisons/ que ma dame aut par ses maisons,...	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	c'est le paors que cascuns princes doit avoit	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	Uns autres m'aidera ançois,/ qui toutes gens torment et grieve/ et qui toutes dolors achieve,/ çou est li mors qui metra terme/ a me dolor...	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	Le cose el mont qui mains i vaut,/ çou est fins ors qui tient les pieres...	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	C'est li sorplus que je voi chi	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	c'est li sorplus que il i a!	<i>Eracle</i>	vers
12	clv	C'est Huelin qui vos meisele	<i>Gormont et Isembart</i>	vers
12	clv	Co est merveille que Deux le soefret tant	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	clv	C'est grant merveille que terre vos sostient	<i>Le couronnement de Louis</i>	vers
12	clv	Et se c'est chose que de covent vos faille	<i>Le couronnement de Louis</i>	vers
12	clv	Ce est Ysmaine qui parole!	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
12	clv	et ce fut chose destinee/ qu'a fame vous fusse donnee	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	clv	bien set, se c'est verté qu'il dit	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	clv	Ce est Athes que je la voi	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	clv	Ce est grant deul que li rois fet	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	clv	Seingnors, fet il, ce sont mi oir/ que vous veïstes ci er soir.	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	clv	Ço li est vis qui rien en beit/ de tuz cunreiz que saüls seit.	<i>Le voyage de St-Brandan</i>	vers
12	snc	mais Dieux le metra en plus haut, / car c'est li sire qui ne faut.	<i>Eracle</i>	vers
12	snc	ce est li riens qu'il plus couvoite	<i>Eracle</i>	vers
12	snc	car Dius le dist : en ceste nuits/ engendrera en toi tel fruit/ dont toute Rome joie ara;/ çou ert un fius qui plus sara/ que nus hom qui el siecle soit.	<i>Eracle</i>	vers
12	snc	car s'il mesdient de nului/ et on voit puis le bien en lui,/ por menteor tenir se font;/ çou est li preus que il en ont.	<i>Eracle</i>	vers
12	snc	Ce fu cil qui mius se viestoit	<i>Eracle</i>	vers
12	snc	La dame saut sur de son lit,/ les letres prent et si en list/ tant seulement que lire en doit, / çou est çou que defors pendoit	<i>Eracle</i>	vers
12	snc	Dient plusor: "Ço est li definement,/La fin del secle ki nus est en present."	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Ço est une gent ki unches ben ne volt	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Co est une gent ki Damnedeu ne sert	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Ço est une gent ki Deu nen amat unkes.	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Ço est Gualter, ki cunquist Maëlgut,/ Li niés Droün, al vieill et al canut!	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Ço est l'arcevesque, que Deux mist en sun num.	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Ço est Climborins, qui pas ne fut produme.	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	Co ert uns reis qu'il ocist en Denemarche.	<i>La Chanson de Roland</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
12	snc	Ço est de la tere ki fut al rei Flurit	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	snc	C'estoient or les beles messes/ que faissiez por moi chanter	<i>Le roman de Renart, Branche I</i>	vers
12	snc	si vos di que ce fu la chose/ qui plus l'amate et plus le donte.	<i>Le roman de Renart, Branche I</i>	vers
12	snc	C'est Coupee qui la gisoit	<i>Le roman de Renart, Branche I</i>	vers
12	snc	Ele de lui ne se garda,/ einz quidoit que ce fust le ber/ qu'a lui se vosist acorder.	<i>Le roman de Renart, Branche I</i>	vers
12	snc	C'est le mieuz que puisse veoir	<i>Le roman de Renart, Branche I</i>	vers
12	snc	Ce est couleur qui mout m'agree	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	c'est le tierz pié que je avoie	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	ce sont li quatre piez qu'avrai.	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	C'est bon conseil que cist te donne	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	Ce fu un pas qui mout fu griés	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	La roïne se pourpenssa/ que c'iert son filz qu'ele porta	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	Puis se conmece a porpenser/ et leurs armes a regarder,/ que ce sont cil que li promist/ la deesse qui ce li dist	<i>Le roman de Thèbes</i>	vers
12	snc	c'est un turment dont el se deut	<i>Le roman de Tristan</i>	vers
12	spr	Ço est de Basan et de sun frere Basili/ Dunt pris les chefs as puis de Haltoïe	<i>La Chanson de Roland</i>	vers
12	spr	Ce que dirai, c'est du segroi/ Dont je sui vers le roi par soi.	<i>Le roman de Tristan</i>	vers
13	clv	Ce fu l'autrier que je fui a Charlon	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	clv	Ce fu Hardréz cui li cors Deu maudie.	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	clv	Ce fu en may que chante la calendre	<i>Ami et Amile</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
13	clv	Ce fu a Pasques que on dist en avril,/ Que li oisel chantent cler et seri.	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	clv	C'est tos voirs que.. /Il eüssent tel noise faite/Que je cuït bien qu'il m'esveillaissent.	<i>Escoufle</i>	vers
13	clv	C'est drois, que li biaux et la bele/ S'en vont andui en Normendie	<i>Escoufle</i>	vers
13	clv	Mais c'est drois que li roumans ait/ Autretel non comme li contes.	<i>Escoufle</i>	vers
13	clv	C'est Fortune ki le desvoie	<i>Escoufle</i>	vers
13	clv	Ce fu la somme de l'afaire/ Qu' a la vielle douna son mur.	<i>Escoufle</i>	vers
13	clv	C'est raisons, qu'il le doit bien faire	<i>Escoufle</i>	vers
13	clv	N'i a chevalier ne s'enhait/ por l'emperere qui s'envoise;/ et c'est droiz que chascuns aoise/ sa joie por s'envoiseüre	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	clv	et s'est bien resons que ge les/ de mes lances et mon harnés	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	clv	s'est bien resons que li miens cuers s'en sente	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	clv	se c'est miracles ou merveille que li est de lui souvenu	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	clv	ce fu mes filz qui a vos s'acointa	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	clv	c'iert en l'eure que li chiens cort/ qu'il sera ja mes amez	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	clv	por itant, ce li est avis, / qu'il ne vout estre ses amis.	<i>La Chastelaine de Vergy</i>	vers
13	clv	Et ce fut si haut que cil del chastel le porent bien oïr.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	et quant ce sera chose que madame la reïne sera jugiee, de vos aseür je bien qu'elle sera la hors menee por destruire	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	et quant ce fut chose que Lancelos vit le roi aprochier de lui, il descendi	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	Quant ce fut chose que Lancelos vient a la mer et il fut entrez en nef, il regarda la terre et le païs ou il avoit eü tant de biens et ou l'en li avoit fetes tantes enneurs.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	Et quant ce fut chose qu'il vindrent a terre, il monta el cheval entre lui et sa compaignie	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
13	clv	mes quant ce fu chose avenue que messire Gauvains vit apertement qu'il estoit eure de midi, il apele Lancelot a la bataille	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	et quant ce fut chose qu'il fut nez, li rois Loth, ses peres, qui moult en estoit liez, le fist portet en une forest, qui pres d'ilec estoit	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	Si sachiez que ce seroit poine gaste que de moi requerre d'amors	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	Sire fet li preudons, c'est damages que ge ne vos puis retorner de vostre volenté.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	si aperçurent que c'estoit Lancelos dont il parloit	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	a ceste parole, si en devint moult liee, car ele pense erranment que ce soit Lancelos dont il parole qui la doie venir secorre	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	et quant il voit que c'est Lancelos qui le menace et le suit l'espee trete	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	et ce fu il qui veinqui l'assemblee	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	clv	Quant li rois vint, cho fu avis/ Que tos en tranblast li païs	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Tel tient on vil que c'est folor./ Que Dius donne puis grant honor.	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Molt sui or fals, quant iço di./ Que ço fu songes que je vi	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Je cuic ço est encantemens/ Qui çaens est en cest palais.	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Et nequedenc, ce m'est avis/ que on peüst asés cerkier...	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Ço li est vis qu'il quaie jus.	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Il pense voir: ço estoit il/ Qui ot esté en maint peril.	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	clv	Mes c'est folie que je di	<i>Le roman de Renart, Branche X</i>	vers
13	clv	Je me mervoil/ se c'est Tibert qui la se coste	<i>Le roman de Renart, Branche X</i>	vers
13	clv	ne pot pas croire fermemant/ que ce soit Tibert qu'il voit la	<i>Le roman de Renart,</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
			<i>Branche X</i>	
13	snc	C'est la premiere qu'an la chambre est entree	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	snc	C'est uns cuens qu'i ot ja mil chevaliers	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	snc	C'est mes compains que je doi moult amer	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	snc	Ce est li rois qui me vient afoler	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	snc	C'est uns monstiers qui est de grant renon.	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	snc	Sachiéz de voir, c'est ce qui li agreee.	<i>Ami et Amile</i>	vers
13	snc	C'est une chose ki doit plaire/ A tos ciaus ki raison entendent	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Car c'est une chose qui loist/ A moi, et a toutes les gens	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Que savoit [il] que ce fust caille/ Qui dut est Tisbé s'amie?	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Car c'est la riens qui plus l'envoise	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	C'est la riens par k'il seüst miex/ Li quex des nons li fust plus dols	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Et je le vuel\ Que c'est biens qui nos doit venir.	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	E! las, fait il, ce est del mains/ Que jamais acolés n'en iere.	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Je cuit moult bien que c'estoit cele/ En cui nature ot tos biens mis.	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Il ne sot pas que ce fust cele/ Ki en li ot toutes biautés.	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Ce fu cele qui fu m'amie!	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Or saciés de fi que c'est cele/ Qui en li a plus de bontés.	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	C'est cil qui as premiers assamble/ Et as dearrains se desarme.	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	Fait Aelis qui n'en set mot/ Que ce soit cil qui tant l'amot	<i>Escoufle</i>	vers
13	snc	c'est tote honor qui vos vendra	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	snc	Diex! C'est li freres la roïne/ qui ceste voie ci chemine.	<i>Guillaume de Dole</i>	vers
13	snc	Par verité vos di, c'est cele cui j'ai destiné ceste honor	<i>Guillaume de Dole</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
13	snc	et vous avez portees armes plus de vint et cinc ans, et ce fut la chose por coi je vos desconui	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Et ge le vos doing, fet li rois, se ce est chose que ge vos puisse doner.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	et se il est veritez einsi com cest escriture le tesmoigne, ce est la chose qui me metra au greigneur duel que ge oncques eüsse	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	et c'est une chose qui moult metoit le cuer le roi a aise	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Et autresi perdi ge l'autre qui fu l'autre jor a Taneborc par une autre plaie que j'avoie en celui termine. Et ce est la chose qui plus m'esmaie et dont il me poise plus.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	et quant messire Gauvains l'a bien avisee, si connoist que ce est la bele damoisele que il requist d'amors	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	et ce est la chose par quoi cil de la cort sont plus amati	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	car c'est une chose qui moult fet a douter comme de mener a mort si preudonme comme Lancelos est	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Et il li otroie moult volentiers, mes que ce soit chose qu'il puist fere	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	il avient que aucuns pert sa terre ou par force ou par traïson, ce est une chose que l'en puet bien recovrer aucune fois	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	ele ne trouva qui la retenist, car il voient que c'est une damoisele qui porte message	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	il vendra seur vos et la prendra a fame, et c'est la chose par quoi m'ame seroit plus dolente.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	certes c'est une chose qui moult m'esmaie.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	se le menoit tantost jusqu'a oltrance, et c'estoit la chose par coi plusor chevalier doutoient a entrer contre lui en champ	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	et je cuït que ce une chose dont vos vos repentiroiz encore	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	c'est la derreniere qui i sera au tens le roi Artu	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
13	snc	ce fut la chose qui plus l'afebloia et qui plus li toli vigor et force	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	et c'est la chose par coi je douterioe moins Lancelot	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	ains t'en partiras sans ce que tu n'i avras rien fait; ce sera l'onor que tu i avras.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	que legierement le porroiz atrere entor vos, se vos voulez, car ce est li plus preudom que ge oncques veïsse et li plus deboneres del monde	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Voire, font li autre, c'est li plus biaux que meshui i fust fez par la main d'un seul chevalier	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Et ce est li granz biens que nos atendons de vostre amor.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	or ne vos chaille; qu'il a sa mort prochaciee, car ce sera li premiers qui en morra.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	si donerent de celui jour tout le pris a monseignor Gauvain et a Lancelot et distrent que c'estoient li dui chevalier qui mielz l'avoient fet en la bataille	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	c'est li deus qui plus li touche au cuer que nul autre	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	c'est li deus qui nel lesse reposer ne jour ne nuit	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	c'est li deus qui nel lesse ne boivre ne mengier	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Et Girflet s'apense maintenant que ce sont celes qui le mistrent en la nef	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	Sire, fet messire Gauvins, ce est cele dont nos parlons.	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
13	snc	C'est li ciens que vos mais n'avrois	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	snc	C'est li bracés que mais n'avra	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	snc	Car c'est li chevaliers el monde/ En cui graindre proece abonde.	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	snc	C'est cil cui tant ai desiré	<i>Le Bel Inconnu</i>	vers
13	snc	c'est cil qui toz li biens abonde	<i>Le roman de Renart, Branche X</i>	vers
13	spr	C'est por ce que nus le lor ose/ Livrer anui ne autre entente.	<i>Escoufle</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
13	spr	C'est por ce qu'il ne se gardoient/ Qu'il lor deüst tel don rouver	<i>Escoufle</i>	vers
13	spr	Gauvains, ce est de la guerre que vos avez commenciee encontre le parenté le roi Ban	<i>La Mort le Roi Artu</i>	prose
14	clv	C'est li miens cors que ci veëz.	<i>La passion du Palatinus</i>	vers
14	clv	Le premier fait la ou il mist son cors en aventure de mort, ce fu a l'ariver que nous feimes devant Damiete....	<i>La vie de Saint Louis</i>	prose
14	clv	pour tant le dy, ma douce gent, a parler espiritalment, que la chose plus prouffitabile qui nous soit et plus honorable, c'est la gloire de paradis que desirer nous devons touzdis....	<i>Les miracles de Notre-Dame</i>	vers
14	clv	Chier sires, puis que c'est voz grez que prendre a femme me voulez, la mère Dieu en loueray	<i>Les miracles de Notre-Dame</i>	vers
14	clv	Car, tressaint Pere, c'est possible/ Qu'a son peuple grans biens en viegne.	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	clv	Sire, c'est droiz que facion	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	clv	Car c'est bien raison voirement/ Qu'en noble estat vous le pregniez.	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	clv	Dame, alons y, c'est bien raison/ Qu'aïde toutes lui façon	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	clv	En la bonneure de par Dieu/ Recevons l'enfançon en garde./ C'est bien raison que l'en le garde	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	snc	...le roi Absalon te salue comme son bon ami et te envoie par fines amours la chose du monde que il plus aime, c'est Melia sa fille, que tu voiz cy presente	<i>Bérinus</i>	prose
14	snc	Quant Aigre vit la semblance de la damoiselle, si fut tous esmaiez, car bien savoit que c'estoit li Ennemis qui le tentoit et tarioit...	<i>Bérinus</i>	prose
14	snc	C'est Pilates que tant heoie.	<i>La passion du Palatinus</i>	vers
14	snc	Elle a jouit avec soi une perilleuse chambriere c'est joieuseté qui s'efforce souvent de perir.	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
14	snc	c'est saint augustin avec ses chanoines. Qui va a un sien devot qui moroit	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
14	snc	Et donc le conjura tantost que il li moustrast ce qui y estoit escript dedens. Et il li dist que c'estoient les pechiez des homes que il cuilloit ca et la et les y metoit.	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
14	snc	Et l'en chante de li. C'est cil qui pot bien acroistre la cité de dieu	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
14	snc	Car je entent que c'est le plus preudhomme qui soit en toute l'ordre blanche.	<i>La vie de Saint Louis</i>	prose
14	snc	Je prié ou roy que il me lessast aler en pelerinage a Notre Dame de Tortouze, la ou il avoit moult grant pelerinage, pource que c'est le premier autel qui onques feust fait en l'onneur de la Mere Dieu sur terre.	<i>La vie de Saint Louis</i>	prose
14	snc	Ne savez vous pas qui il est? C'est Jhesu, c'on dit qui est filz de Joseph	<i>Les miracles de Notre-Dame</i>	vers
14	snc	Et ceste ci que tu pensoies/ Qu'estre deust m'espeuse nouvelle,/ C'est ta fille qui moult est belle....	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	snc	Et vous amainent deux enfans: C'est une fille de douze ans Et un beau fils qui en a huit.	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	snc	Pere Saint, c'est ce qu'il me fault.	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
14	snc	Par raison naturelle a qui je celasse mon secré, a vous deux ne le devroye je pas celer, voir se c'estoit chose que je peusse dire, et aussi que je le sceusse.	<i>Mélusine</i>	prose
14	snc	car ce sont les gens du soudant de Damas qui s'en vont au siege de Famagouste	<i>Mélusine</i>	prose
14	snc	Sire, certainement ce sont les gens que je veisse oncques qui plus font a prisier et a doubter.	<i>Mélusine</i>	prose
14	snc	et sachiez, quoy que on vous die, que c'est un des plus plaisans homs que je veisse oncques.	<i>Mélusine</i>	prose
14	spr	après c'est de mon nepveu qui est murdry	<i>Bérinus</i>	prose
14	spr	C'est de mes hommes que devant moy voy occiz	<i>Bérinus</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
14	spr	Ch'est proprement a laius amoureux,/ Qui les cuers ont de valoir desireux.	<i>Le roman d'Auberon</i>	vers
14	spr	Je sai bien que c'est a bon droit ce que je sueffre ci endroit	<i>Les miracles de Notre-Dame</i>	vers
14	spr	Et ne vous vueille desplaire se je vous ay ceste adventure amenteue, car c'est pour raison de l'istoire de quoy je pense a traictier, de quoy j'ay dessus parlé.	<i>Les miracles de Notre-Dame</i>	vers
14	spr	C'est de la vaillant Griseldis/ Qui jadiz fu femme au marquis/ De Saluce, nommé Gautier	<i>L'estoire de Griseldis</i>	vers
15	clv	c'est force que j'escheve en haste l'escrypt que j'ai encommancé	<i>Cent nouvelles nouvelles</i>	prose
15	clv	Madamme, c'est de vostre douceur que vous me dictes telles parrolles	<i>Cleriadus et Méliadice</i>	prose
15	clv	"Je croy, Saintré, que vous avez a vos receveurs compté" - Nostre maistre, dist il, c'est madame ma mere qui y a donques compté car elle m'a envoieé de l'argent...	<i>Jehan de Saintré</i>	prose
15	clv	C'est a vous mesme a qui je parle	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	clv	Et c'est a vous que j'ay affayre	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	clv	C'est luy, ou je regny Sainct Pere,/ Qui a mon drap!	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	clv	C'est vous, par mon ame/ Qui ne me parlez que de noayses !	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	clv	Car c'est force que leur mal yce/ Au long aler combien qu'il tarde.	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	clv	Car c'est pitié qu'ilz se deffissent/ Pour avoir de vous souvenir.	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	clv	C'est moy qu'elle voudra	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	clv	C'est moy qui l'a/Pour celuy pri d'ouyr mon conte	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	clv	Et pour ce ceulx qui en vieillesse regrettent jeunesse c'est signe qu'ilz ne sont sages ne vertueux	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
15	clv	c'est mervoille qu'elle ne se tue!	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	Ce n'est pas cela, dit il, mes c'est pis que vous ne dites	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	Et encore me fist plus grand mal que la dame de tel lieu et la femme de tel me disdrent devant touz que c'estoit grant honte que je n'estoye mielx abillee	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	Par mon serement, fait la chambriere, mes chieres dames et amies, ge ne scey que monseigneur a pencé ne trouvé, mes oncque a ma vie je ne vi follie en madame et l'ay servie bien leument et ce seroit bien grant chouse que je ne l'eusse sceu.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	Et a l'aventure il a femme de plus grant lignage qu'il n'est ou plus jeune, qui luy sont deux grans chouses, car nul ne se peust plus gaster que soy lesser enveloper en ces deux liens, pour ce que ce sont repugnances que l'en vieult acorder contre nature	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	...il dit et conclut a lui mesmes qu'il est ainxin maleureux et que c'est Fortune qui lui court sus et qui regne contre lui....	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	C'est bien raison que ainxin li en prengne, a la meschante.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	mes je vous jure par ma foy que, si je avoie veu mal en elle, je le vous diroye. - Par ma foy, fait l'autre, ce fut le deable qui le fist pour vous departir d'ensemble...	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	et volentiers elles devroient parler de leurs choses especialles la ou leurs mariz sont plus subgitz et doivent estre plus enclins pour octrier, c'est ou lit ouquel le compaignon dont j'ay parlé vieult atendre a ses delitz...	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	Ce seroit pour le plesir que g'y ay eu!	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
15	clv	et elle lui a respondu que c'est il qui l'i a fait venir et li repplique sur le tout.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	clv	Deux roys y avoit eu en France avant ledit Merouvée, ce fut Pharamon, qui fut le premier qui fut esleü roy de France	<i>Mémoires</i>	prose
15	clv	C'est Paradis que de sa compaignie,/ A tous complaist, a nul n'est ennuiant	<i>Poésies</i>	vers
15	clv	Amy, pensez que seulement/ C'estes vous de qui suis amye.	<i>Poésies</i>	vers
15	clv	C'estes vous de qui suis amye.	<i>Poésies</i>	vers
15	snc	Et quidoient bien chil monne que ce fuissent Escoçois ou Danois, de ces gens d'armes qui la fuissent venu par mer, euls rober.	<i>Chroniques</i>	prose
15	snc	Et ce sont ceulz qui communément, tous si gracieux, lui dist...	<i>Jehan de Saintré</i>	prose
15	snc	Ce fut la mere de son pere/ Qui fut atroite de Bretagne	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	snc	C'est ung Guillaume/ Qui a a son seurnom Jousseaulme	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	snc	C'est ung cas qui bien te desront ton fait	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	snc	C'est ce qui le fait, je m'en vente,/ Jergoner en lymousynois.	<i>La farce de Maistre Pathelin</i>	vers
15	snc	C'est saint Augustin avec ses chanoines qui va a ung sien devot mourant...	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
15	snc	Et il lui dit que c'estoient les peches des hommes que il cuilloit kka et la...	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
15	snc	Et l'en chante de luy: C'est cil qui peult bien acroistre la cité de Dieu.	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
15	snc	... Et la me fist mettre en ma gibessiere. Disant que c'estoit la coustume de plusieurs qui, assez souvent failloient a aucune chose prandre.	<i>L'Abuzé en court</i>	prose
15	snc	Si luy dit que c'est le Temps a qui je vouloie deviser pour luy compter mes affaires.	<i>L'Abuzé en court</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
15	snc	La chiere croist sa maladie/Quant on la fait devant sa face. C'est la chose qui plus efface/ Loyal vouloir et bon courage.	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	snc	Car c'est ung seigneur de halt pris/ Qui en tout bien est herité.	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	snc	Qui l'entend bien, c'est un repas/ De doulx espoir que leur vendez.	<i>Le débat des deux soeurs</i>	vers
15	snc	Car c'est la fontaine qui sourt,\ Qui plus y puise, plus ressourt	<i>Le livre de mutacion de Fortune</i>	vers
15	snc	c'est un trespas/ Qu'ennemis ne passeront pas	<i>Le livre de mutacion de Fortune</i>	vers
15	snc	et cellui leur faisoit signe qu'ilz venissent tous jours avant et aussi firent ilz, car ilz cuidoient que ce fut l'espie qu'ilz avoient envoyé.	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	snc	Mais quant il est purifié/ C'est une terre ou une cendre/ Ou doit la pure ame descendre.	<i>Le temps perdu, le temps recouvré</i>	vers
15	snc	...je scey bien que a ma cousine ou ma commere vostre famme ne plaist point d'y venir, car c'est la femme que je sache qui plus se haste de s'en venir....	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	s'il a pleu a Dieu, je la cognois des enfance, mes c'est la meilleur fille qui soit en tout cest païs.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	maintenant se plaint de Dieu, de la mort, maintenant se plaint de Fortune, qui trop lui a couru sus come de luy ouster toute sa joie, et me semble que c'est auxi grant douleur comme nulle qui soit dicte dessus.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	Ce sont gens qui pouent bien nuire ou aider.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	je croy bien que c'est le mal que j'ay acoustumé a avoir.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
15	snc	...mais le bon home, qui est fait a la bonne foy et du bon cresse, oÿt jurer a plusieurs bonnes gens que ce furent mauvais langages, qui furent mauvesement controuvez et sans cause contre la bonne damoiselle....	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	L'ome est moult ahonté de sa feme qui est vulgaument affolee, car a l'aventure quelque gallant la tient a sa meson davant lui honteusement, et me semble que c'est ung des grans tourments que home peut avoir.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	Et quant a moy, je croy que c'est cy une des grans douleurs qui soit sur terre.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	snc	quant ce sont choses qui leur touchent	<i>Mémoires</i>	prose
15	snc	et aussi que c'estoit ville d'Empire, qui seroit mis l'Empire contre nous.	<i>Mémoires</i>	prose
15	snc	C'estoient les estradiotz qui estoient parmy le bagaige et au logis du roy	<i>Mémoires</i>	prose
15	snc	De point en point, c'est la mieulx acomplie/ Qui au jourduy soit ou monde vivant	<i>Poésies</i>	vers
15	snc	C'est une chose que fort doubtte	<i>Poésies</i>	vers
15	snc	Et vous laissay, en lieu de moy/Le gage que plus chier j'amoye;/ C'estoit mon cueur que j'ordonnoye/ Pour avecques vous demourer	<i>Poésies</i>	vers
15	snc	Car c'est d'elle bel parement,/ Que l'en nommoit communement/ Le tresor de tous biens mondains.	<i>Poésies</i>	vers
15	snc	C'est ce qui estaint son martire/ En la prison de Desplaisance.	<i>Poésies</i>	vers
15	spr	comment telz et telz de ses enfans sont a ung tel, et telz et telz sont a ung tel, c'est assavoir a ceulz dont dessus est touché	<i>Cent nouvelles nouvelles</i>	prose
15	spr	C'est sire, d'ung lion qui est au plus prés de une des bonnes villes de Galles.	<i>Cleriadus et Méliadice</i>	prose
15	spr	c'est assavoir que les Romains avoient une tresloable coustume de grandement loer et honorer les femmes vesves	<i>Jehan de Saintré</i>	prose
15	spr	C'est a dire, mon ami, que avarice est cause de larrecin	<i>Jehan de Saintré</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
15	spr	c'est assavoir cestuy la contre qu'il donnoit sentence.	<i>La vie de St-Augustin</i>	prose
15	spr	Encore y a il une autre maniere de vivre, c'est assavoir que ceulx qui, par continuation d'estude sont parvenuz aux ordres de prestise...	<i>L'Abuzé en court</i>	prose
15	spr	... Vous vueil requerir d'une seule chose, c'est assavoir qu'il vous semble de la vie de court...	<i>L'Abuzé en court</i>	prose
15	spr	Il y a tant que c'est sanz nombre/ En ce lieu, qui passe comme ombre	<i>Le livre de mutacion de Fortune</i>	vers
15	spr	nous prendrons au premier chief de l'aage, c'est assavoir l'enfance du prince qui est nourri soubz le bail de ses parens	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	spr	Et quant a nostre propos c'est assçavoir que le bon prince se gouvernera par saiges	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	spr	comme dit est souverainment doit a l'estat de sa chevalerie, c'est assavoir aux nobles vaillans qui suivent les armes, amour, honneur et tresgrans guerdons	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	spr	C'est assavoir des bons desquels mencion est faire es escriptures des antiques acteurs qui de leurs fais font mencion.	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	spr	Au propos de nostre matiere descendre, c'est assavoir a la iii condicion que bon chevalier ou bon homme d'armes doit avoir....	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	spr	C'est assavoir que Julius Cekar, le tresexcellent et noble conquereur, avoit par sa treschevalereuse discipline introduis ses chevaliers et gens d'armes a celles leçons comme il s'ensuit.	<i>Le livre du corps de Policie</i>	prose
15	spr	Mes c'est d'autre maladie qu'el ne dit et qu'il ne cuide...	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	spr	Aucunefoiz la reigle fault, mes c'est entre aucuns ribaux desesperez et sans raison qui n'on point d'entendement.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	spr	c'est assavoir la femme, qui est belle, bien patee et bien abillee de tieulx abillemens que a l'aventure son mari n'a pas paieez....	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
15	spr	Ne je ne scey que c'est a dire dont il meurt tant de bonnes gens...	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	spr	Mais s'il avient que ceste dame vieult avoir robe ou aultre chouse de son mary, et scet bien ses condicions, c'est assavoir que, a l'aventure, il est home qui scet bien ou il met le sien...	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
15	spr	c'est a dire qu'il n'est nul qui entende la matiere qui soustienne que tieulx gens soient nobles, supposé que leurs peres le aient esté.	<i>Les quinze joies de mariage</i>	prose
16	clv	ce fut lors que les nouvelletez de Luther commençoient d'entrer en credit et esbranler beaucoup de lieux nostre ancienne creance.	<i>Essais</i>	prose
16	clv	Quant au reste de sa maison, c'estoit une reigle inviolable que ny luy mesme, ny ma mere, ny valet, ny chambriere, ne parloyent en ma compaignie qu'autant de mots de Latin que chascun avoit appris pour jargonner avec moy.	<i>Essais</i>	prose
16	clv	mais, c'estoit au lendemain, en la place, qu'il falloit venir à l'execution	<i>Essais</i>	prose
16	clv	C'est Cupidon qui ha gagné ce point....	<i>Le débat d'Amour et de Folie</i>	prose
16	clv	Ne doute pas que c'est Dieu qui te donne/ Ces haultains biens, affin que tu entende/ Qu'il veut qu'on vive, esperant qu'on s'amende.	<i>Le voyage de Gênes</i>	vers
16	clv	Et quand la maîtresse vid que les choses en estoient si auant, ...et qu'elle auoit tant expérimenté l'amour et l'obeissance qu'il luy portoit, que c'étoit raison qu'il fut récompensé de sa longue patience.	<i>Nouvelles</i>	prose
16	clv	c'est le regret de ne vous auoir tant aymée qu'il devoit	<i>Nouvelles</i>	prose
16	clv	C'estoit au temps que Titan enlumine/ L'hostel Taurus... que je receuz ces dures passions	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	C'est un cordonnier qui sait faire de grands souliers à un petit pied.	<i>Essais</i>	prose

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
16	snc	C'est entreprinse, dict il, qui surpasse nostre portée.	<i>Essais</i>	prose
16	snc	L'injure que je meintien avoir esté faite à Cupidon, est telle : il venoit au festin dernier: et voulant entrer par une porte, Folie faut conserver en son estre : c'est celui, qui fait multiplier les hommes, vivre ensemble, et perpetuer le monde...	<i>Le débat d'Amour et de Folie</i>	prose
16	snc	C'estoit la douceur de sa Musique, que lon dit avoir adouci les Loups, Tigres, Lions	<i>Le débat d'Amour et de Folie</i>	prose
16	snc	...: ung alarme survint/ De Genevoys: lever il luy convint./ C'estoit le duc, qui jouoit son mistere.	<i>Le voyage de Gênes</i>	vers
16	snc	Mais quoy c'estoyent des ruffiens de Romme,/ Qui pour fouyr couroyent comme chatz maigres!	<i>Le voyage de Gênes</i>	vers
16	snc	C'estoit la plus tresdoulce et digne gorge/ Qui sallit onc de nostre invencion	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	Ce sont beaulx fruitz dont l'on doit avoir cure	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	C'estoit ung Pline ou Arquis le saige,/ Maistre de Tulle comme en escript on voit/ ung Tibulle qui matieres trouvoit/ Tresnouvelles, hors de commun usage;	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	Helas! C'estoit le clair orateur George, / Qui chastellain estoit tant scientifique/ D"oratoire art et haulte rethorique...	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	Ce sont les huis et les cleres fenestres/ Dont nous veons les fais de noz ancestres	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	Crispe respond que ce furent les testes \ Et clers engins qui en ce lieu flourirent	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	C'estoit celluy qui de pres ensuivroit Marc Cicero quant haultz faictz escrivoit	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	C'estoit celluy qui jadis reposa/ Soubz Parnassus et sa bouche arrosa/ Au vray sourjon de l'eau pegaseique.	<i>Oeuvres</i>	vers
16	snc	J'ay flac, j'ay patins, j'ay galoches/ Je sonne les saintz et les cloches,/ Bourbon rabutel raillart/Et Saulveterre d'autrepart, Les deux eschinles et, retour,/ C'est ce que je faiz tout le jour/ par manière de passetemps;	<i>Oeuvres</i>	vers

SIÈCLE	CODE	EXEMPLE	TEXTE	FORME
16	spr	Les loix naturelles leur commandent encores...: mais c'est en telle pureté, qu'il me prend quelque fois desplaisir dequoy la cognoissance n'en soit venüe plustost	<i>Essais</i>	prose
16	spr	Si vous dite qu'elle n'est ny l'un ny l'autre, c'est à eux à maintenir qu'elle est tous les deux.	<i>Essais</i>	prose
16	spr	c'est assavoir qu'il se faisoit fort de moy envoir aucune insigne euvre du trescopieux coffre de George...	<i>Oeuvres</i>	vers

BIBLIOGRAPHIE

1. Références

- Marianne Adams. 1988. «Les effets du verbe second en ancien et moyen français». *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 7 (3) : 13-39.
- Thomas Bearth. 1999. «The contribution of African linguistics towards a general theory of focus. Update and critical review». *Journal of African Languages and Linguistics* 20 : 121-156.
- Claire Blanche-Benveniste. 2001. «Préposition à éclipses». *Travaux de linguistique* 42-43 : 83-95.
- Ferdinand Brunot. 1966. *Histoire de la langue française des origines à nos jours. Tome 1 : De l'époque latine à la Renaissance*. Paris: Librairie Armand Colin.
- Ferdinand Brunot et Charles Bruneau. 1969. *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris : Masson et Cie.
- Claude Buridant. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. SEDES.
- Bernard, Caron, (éd.). (2000). *Topicalisation et focalisation dans les langues africaines*. Collection Afrique et Langage. Louvain-Paris ; Peeters Press.
- Noam Chomsky. 1965. *Aspects of a Theory of Syntax*. Cambridge, Mass. : The MIT Press.
- Anne Clech-Darbon, Georges Rebuschi, et al.1999. «Are there cleft sentences in French?». In *The grammar of focus*, sous la direction de G. Rebuschi et L. Tuller. Amsterdam/Philadelphie : 83-118.
- Bernard Combettes. 1999. «Thématisation et topicalisation: leur rôle respectif dans l'évolution du français». In *La thématization dans les langues. Actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1997*, sous la direction de C. Guimier. Paris : Peter Lang.
- William Croft et D. Alan Cruse. 2004. *Cognitive Linguistics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kristin Davidse. 2000. «A constructional approach to clefts». *Linguistics* 38 (6) : 1101-1131.
- Giuseppe di Stefano. 1993. *Dictionnaire des locutions en Moyen-Français*. Montréal : Éditions CERES.
- Simon C. Dik. 1989. *The Theory of Functional Grammar, Part 1 : The Structure of the Clause*. Berlin/New York : Mouton de Gruyter.

- Simon C. Dik. 1997. *The Theory of Functional Grammar, Part 2 : Complex and Derived Constructions*. Berlin/New York: Mouton de Gruyter.
- Fernande Dupuis. 1988. «Pro-drop dans les subordonnées en ancien français». *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 7 (3) : 41-62.
- Talmy Givón. 1979. *On Understanding Grammar*. New York : Academic Press.
- Algirdas Julien Greimas. 2004. *Dictionnaire de l'ancien français*. Paris : Larousse.
- Pierre Guiraud. 1966. *Le moyen français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Martin Harris. 1978. *The Evolution of French Syntax*. New York : Longman.
- Albert Henry. 1953. *Chrestomathie de la littérature en Ancien Français*. Berne : Presses universitaires de France, Éditions A. Francke S.A.
- Stacey Katz. 2000. «Categories of *C'est*-Cleft Constructions». *Revue canadienne de linguistique* 45 (3/4) : 253-273.
- Anthony Kroch. 1994. *Morphosyntactic Variation*. En ligne.: <http://www.ling.upenn.edu/~kroch/abstracts-html/abstracts.html>. Consulté le 6 mars 2006.
- Marie Labelle. *Aspects de la structure de la phrase en français du 12e siècle*. Colloque, Université du Québec à Montréal. 15 février 2005.
- Knud Lambrecht. 1994. *Information Structure and Sentence Form : Topic, Focus and the Mental Representations of Discourse Referents*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Knud Lambrecht. 2001. «A Framework for the analysis of cleft constructions». *Linguistics* 39 (3) : 463-516.
- J. S. Lumsden. 1987. « Syntactic Features: Parametric Variation in the History of English ». Thèse de doctorat. Cambridge, Mass. : Massachusetts Institute of Technology.
- Christiane Marchello-Nizia. 1995. *L'évolution du français: Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*. Paris : Armand Colin.
- Christiane Marchello-Nizia. 1998a. «Dislocation en ancien français : thématization ou rhématisation». *Cahiers de praxématique* 30 : 162-178.
- Christiane Marchello-Nizia. 1998b. «Dislocations en diachronie : archéologie d'un phénomène du 'français oral'». In *Analyse linguistique de l'oral, Mélanges Claire Blanche-Benveniste*, sous la direction de M. Bilger, K. v. d. Eynde et F. Gadet. Paris-Louvain : Peeters : 327-337.

- Christiane Marchello-Nizia. 1999. *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris : Ophrys.
- Gérard Moignet. 1973. *Grammaire de l'ancien français*. Paris : Éditions Klincksieck.
- Claude Muller. 2002. «Clivées, coréférence et relativation». In *Traits d'union*, sous la direction de G. Kleiber et N. Le Querler. Caen : Presses universitaires de Caen : 17-32.
- Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia. 1989. *Histoire de la langue française*. Éditions Nathan.
- Sophie Prévost. 2003. «Détachement et topicalisation: des niveaux d'analyse différents». *Cahiers de praxématique* 40 : 97-126.
- Paula Kadose Radetzky. 2002. «The Functions and Evolution of Topic and Focus Markers». Thèse de doctorat. Berkeley : University of California at Berkeley.
- Georges Rebuschi et Laurice Tuller. 1999. «The grammar of focus: an introduction». In *The grammar of focus*, sous la direction de G. Rebuschi et L. Tuller. Amsterdam/Philadelphie : Johns Benjamin Publishing Company : 1-22.
- Ian G. Roberts. 1993. *Verbs and Diachronic Syntax : A Comparative History of English and French*. Boston: Kluwere Academic Publishers.
- Mira Rothenberg. 1989. «Quelques moyens syntaxiques de rhématisation et de thématization en français». *Bulletin de la société linguistique de Paris* 84 : 143-161.
- Leonard Talmy. 2000. *Toward a Cognitive Semantics. Volume I : Concept Structuring Systems*. Cambridge, Mass. : The MIT Pres.
- Leonard Talmy. À paraître. «Attention Phenomena». In *Handbook of Cognitive Linguistics*, sous la direction de D. Geeraerts et H. Cuyckens. Oxford : Oxford University Press.
- W. von Wartburg. 1971. *Évolution et structure de la langue française*. Berne : Éditions A. Francke S.A.

2. Sources électroniques

- ATILF/Équipe "Moyen français et français préclassique". 2003-2005. *Dictionnaire du Moyen Français (DMF). Base de Lexiques de Moyen Français (DMF1)*. En ligne.: <http://www.atilf.fr/blmf>.
- Projet ARLIMA. Octobre 2005. *Archives de littérature du Moyen Âge*. En ligne.: <http://www.arlima.net/index.html>.

Équipe du projet de la Base de Français Médiéval. Avril 2005. *Base de français médiéval*. En ligne.: <http://bfm.ens-lsh.fr/sommaire.php3>.

3. Corpus

3.1 Ouvrages du 12^e siècle

Gormont et Isembart. Éd. de A. Bayot. Paris : Champion. 1969.

Bérout. *Le Roman de Tristan*. Éd. de S. Gregory. Rodopi : Amsterdam-Atlanta. 1992.

Gautier d'Arras. *Eracle*. Éd. de G. Raynaud de la Lage. Paris : Champion. 1976.

Le Roman de Renart (Branche I). Éd. de J. Dufournet. Paris : Garnier-Flammarion. 1970.

La Chanson de Roland. Éd. de P. Jonin. Paris : Gallimard. 1979.

Le Roman de Tristan de Thomas. Éd. de F. Lecoy. Paris : Champion. 1992.

Le Couronnement de Louis. Éd. de Y. Lepage. Droz. 1978.

Benedeit. *Le Voyage de saint Brandan*. Éd. de B. Merrilees et I. Short. Manchester University Press. 1979.

Le Roman de Thèbes. Éd. de G. Raynaud de la Lage. Paris : Champion. 1969-1971.

3.2 Ouvrages du 13^e siècle

Renaud de Beaujeu. *Le Bel Inconnu*. Éd. de P. Williams. Paris : Champion. 1978.

Ami et Amile. Éd. de P.F. Dembowsky. Paris : Champion. 1969.

Le Roman de Renart (Branche X). Éd. de Dufournet. Paris : Garnier-Flammarion. 1970.

La Mort le Roi Artu. Éd. de J. Frappier. TLF. 1954.

Jean Renart. *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*. Éd. de F. Lecoy. Paris : Champion. 1962.

Jean Renart. *Escoufle*. Éd. de P. Sweetser. Droz. 1974.

La Chastelaine de Vergy. Éd. de R. Stuip. Mouton. 1970.

3.3 Ouvrages du 14^e siècle

Les Miracles de Notre-Dame par personnages, anonyme. Éd. de G. Paris et U. Robert. Paris : SATF. 1876.

La passion du Palatinus, mystère du XIV^e siècle. Éd. de G. Frank. Paris : H. Champion. 1922.

Bérimus, roman en prose du XIV^e siècle, anonyme. Éd. de R. Bossuat. Paris : SATF. 1931.

Le roman d'Auberon, anonyme. Éd. de J. Subrenat. Genève : Droz. 1973.

L'estoire de Griseldis, en rimes et par personnages, anonyme. Éd. de M. Roques. Genève : Droz. 1975.

Jean d'Arras. *Mélinesine.* Éd. de L. Stoff. Paris : Université de Dijon, Picard. 1932.

Jehan de Froissart. *Chroniques, dernière rédaction du premier livre.* Éd. de G. T. Diller. Genève : Droz. 1972.

Jehan de Joinville. *La vie de Saint Louis.* Éd. de N. Corbett. Sherbrooke : Naaman. 1977.

Jean de Vignay. *La vie de St-Augustin.* à partir du manuscrit.

3.4 Ouvrages du 15^e siècle

Les cent nouvelles nouvelles, anonyme. Éd. de F. P. Sweetser. Genève : Droz. 1966.

Les .XV. joies de mariage, anonyme. Éd. de J. Rychmer. Genève : Droz. 1967.

L'Abuzé en court, anonyme. Éd. de R. Dupuis. Genève : Droz. 1973.

La farce de Maistre Pathelin, anonyme. Éd. de J.-C. Aubailly. Paris : CDU et SEDES. 1979.

Cleriadus et Meliadice, roman en prose du XV^e siècle, anonyme. Éd. de G. Zink. Genève : Droz. 1984.

Pierre Chastellain. «Le temps perdu, le temps recouvré». In *Les Oeuvres de Pierre Chastellain et de Vaillant*. Éd. de R. Deschaux. Genève : Droz. 1982.

Charles d'Orléans. *Poésies*. Éd. de P. Champion. Paris : Honoré Champion. 1982. [Réimpression de l'édition de 1923.]

Jean de Batallier. *La vie de Saint Augustin*. Éd. de B. Dunn-Lardeau. Paris : Honoré Champion. 1997.

Philippe de Commynes. *Mémoires, tome III*. Éd. de J. Clamette. Paris : Honoré Champion. 1925.

Antoine de la Sale. *Jehan de Saintré*. Éd. de J. Misrahi et C. A. Knudson. Genève : Droz, TLF. 1965.

Christine de Pizan. *Le livre de mutacion de Fortune*. Éd. de S. Solente. Paris : Picard, SATF. 1959.

Christine de Pizan. *Le livre du corps de Policie*. Éd. de R. H. Lucas. Genève : Droz. 1967.

Vaillant. «Le débat des deux soeurs». In *Les Oeuvres de Pierre de Chastellain et de Vaillant*. Éd. de R. Deschaux. Genève : Droz. 1982.

3.5 Ouvrages du 16^e siècle

André de la Vigne. *La ressource de la chrestienté*. Éd. de C. J. Brown. Montréal : CERES. 1989.

Michel de Montaigne. *Essais*. Éd. de P. Villey. Paris : PUF. 1978.

Marguerie de Navarre. *Nouvelles*. Éd. de Y. Le Hir. Paris : PUF. 1967.

Louise Labé. «Débat de Folie et d'Amour». In *Oeuvres complètes*. Éd. de F. Rigolot. Paris : Flammarion. 1986.

Clément Marot. *L'adolescence clémentine*. Éd. de V. L. Saulnier. Paris : A. Colin. 1958.

Jehan Marot. *Le voyage de Gênes*. Éd. de G. Trisolini. Genève : Droz. 1974.

Jacques Peletier du Mans. *L'art poétique*. imp. J. de Tournes. Lyon. 1555.

Jean Robertet. *Oeuvres*. Éd. de M. Zsuppàn. Genève : Droz. 1970.